

2008

(40 ans de solidarité)

RAPPORT D'ACTIVITE

Entente Oise-Aisne

environnement

bassin versant

inondation

Ardennes

Meuse

Marne

Aisne

Oise

Val d'Oise

) Sommaire

Le mot du président	5
Présentation générale de l'Entente	6
L'Entente, maître d'ouvrage et coordinateur pour la lutte contre les inondations et la valorisation des milieux aquatiques	7
Le bassin hydrographique de l'Oise	7
Objectifs et missions de l'Entente	9
Organisation et typologie d'actions de l'Entente	11
Les faits marquants de 2008	12
La vie de l'établissement	14
1 - Les membres du Conseil d'administration de l'Entente Oise-Aisne et les réunions statutaires	15
2 - L'élection du Président, des vice-présidents et des secrétaires	16
- Les objectifs et actions évoqués par le Président Seimbille	16
3 - Le fonctionnement des services de l'Entente Oise-Aisne	17
- Mouvements de personnel et plan d'effectifs	17
- Travaux des locaux	18
- Organigramme du personnel des services	18
4 - La reconnaissance de l'Entente Oise-Aisne en tant qu'EPTB	19
5 - Transfert du Domaine public fluvial (DPF)	21
Les finances de l'établissement	22
1 - Compte administratif	23
- Les premières estimations du compte administratif 2008	
- Dépenses et recettes en 2008	
2 - Le budget primitif 2009	24
- Les dépenses	
- Les recettes	
3 - Les programmes d'investissement	25
Les actions de l'Entente	26
1 - Connaissance, mémoire du risque, information préventive	27
- Communication et information préventive	27
- Déroulement du programme d'aide à la pose de repères de crues	28

2 - Actions d'hydraulique douce en lit mineur, entretien et restauration des cours d'eau	30
- Des actions d'entretien, de restauration des cours d'eau et de reconquête des milieux aquatiques	
- Le programme pluriannuel d'entretien et de restauration des rivières domaniales non navigables	31
- Aides aux collectivités locales pour les travaux d'entretien et de restauration des cours d'eau	32
- Aides à la création de syndicats	35
3 - Actions transversales de préservation de l'environnement	36
- Faire de la lutte contre le risque d'inondations et de la préservation de l'environnement des objectifs convergents	
- Une étude de programmation pour la bonne fonctionnalité des rivières domaniales non navigables (DNN) Oise et Aisne : un volet environnemental renforcé	38
- Une pêche électrique dans le cadre du suivi de la diversité piscicole sur le DNN	39
4 - Actions sur le lit majeur pour écrêter la crue	40
- La stratégie de lutte contre le risque d'inondations	
- Le projet «pilote» de ralentissement des fortes crues de l'Oise dans le secteur de Longueil-Sainte-Marie (60)	42
- L'aire de ralentissement des fortes crues de l'Oise sur le secteur de Proisy (02)	44
- Les projets d'aires de ralentissement des fortes crues du Petit Gland et du Gland à Saint-Michel et Watigny (02)	46
- Le projet de ralentissement des fortes crues de l'Aire sur le secteur de Varennes-en-Argonne/Boureuilles (55)	47
- Le site de Montigny-sous-Marle (02)	48
- Lancement d'une opération pilote d'aménagement des affluents des Crêtes préardennaises (08)	49
5 - Mesures de réduction de la vulnérabilité	51
- L'Entente lance un programme de réduction de la vulnérabilité	

Les perspectives **52**

Annexes **54**

Rétrospective 2008	54
Délibérations du Conseil d'administration adoptées en 2008	57
Programme d'actions de prévention des inondations sur le bassin versant de l'Oise de 2002 à 2008	59
Indicateurs d'activités	61
- Liste des collectivités bénéficiaires des aides de l'Entente en 2008	
Liste des conventions passées entre l'Entente Oise-Aisne et l'Agence de l'eau Seine-Normandie	65
Liste des marchés contractés par l'Entente en 2008	66
Liste des supports de communication et revue de presse	67



Le mot du Président



L'année 2008 aura été riche de symboles. En effet, l'Entente Oise-Aisne a 40 ans d'existence et je souhaite, en introduction de ce rapport d'activité, saluer ce parcours riche d'expériences, de débats et d'avancées techniques. Elu pour la troisième fois en qualité de Président de cette prestigieuse structure qui agit pour une noble cause : la réduction des effets des crues

sur les populations situées en lit majeur, je m'inscris pleinement dans la poursuite des actions entreprises par mes prédécesseurs. Dans un premier temps, et jusque dans les années 1990, l'Entente Oise-Aisne fût chargée de réaliser des études qui aboutirent à des projets de barrages réservoirs. Ces derniers furent abandonnés faute d'acceptabilité d'abord, mais aussi et surtout parce

que la recherche de la meilleure stratégie de réduction de l'aléa a privilégié d'autres solutions plus réalistes et mieux adaptées à la gestion du risque à l'échelle du bassin versant. Parallèlement, l'institution contribua à l'amélioration de l'écoulement des eaux, notamment par le financement et la maîtrise d'ouvrage de travaux d'entretien et de restauration des rivières du bassin. Les fortes crues de 1993 et 1995 entraînèrent une nouvelle prise de conscience des populations et des membres fondateurs en remettant au premier plan la gestion des inondations. Ces événements dramatiques conduisirent l'Entente à une nouvelle orientation de sa politique de lutte contre les inondations fondée sur les recommandations du rapport de Jean Dunglas : le ralentissement dynamique des crues. Ce sont environ 100 sites potentiels d'aménagement, d'une capacité totale de stockage de près de 100 millions de m³, qui avaient alors été repérés à la suite d'une première étude. Après évaluation des potentialités ainsi identifiées, l'Entente élabora un programme d'actions sur l'ensemble du bassin et fût signataire en 2000 de la « Charte de gestion du risque inondation sur les bassins versants de l'Aisne et de l'Oise ». Ainsi, après de nombreuses années d'études et de cadrages techniques, l'Entente mène aujourd'hui de front un programme structuré (CPER, Plan Seine) comprenant in fine sept sites d'écêtement des fortes crues à l'horizon 2013. L'Entente accompagne parallèlement les politiques locales en matière de gestion des rivières et développe depuis quelques années des actions environnementales ambitieuses sous sa maîtrise d'ouvrage.

Les sites pilotes de Longueil-Sainte-Marie (60) et Proisy (02) sont en cours d'achèvement et les cinq autres sites sont à différentes étapes d'avancement entre les phases de concertation, de conception et d'avant projet : (Saint-Michel (02), Watigny (02), Boureuilles (55), Savigny-sur-Aisne (08). Enfin, des actions sur cinq affluents de l'Aisne ardennaise sont à l'étude. Au-delà de ses actions programmées, l'Entente explore également depuis 2008 des techniques

complémentaires en déclinaison de sa stratégie. Nous souhaitons en effet accompagner, dès 2009, les dynamiques locales impactant la stratégie de bassin avec notamment des actions de réduction de la vulnérabilité du bâti et des actions de régulation des affluents et d'aménagement des versants.

Notre institution, forte de cette expérience volontariste est aujourd'hui en passe d'être reconnue en tant qu'établissement public territorial de bassin (EPTB). Il s'agit d'un accomplissement technique et politique dépassant les intérêts locaux au bénéfice d'une vision globale et cohérente de la bonne gestion du bassin hydrographique. L'arrêté préfectoral est attendu pour le premier semestre 2009. S'agissant du transfert du domaine public fluvial (DPF), même s'il y a une logique de réelle gestion centralisée à l'échelle du bassin versant, que nous appelons de nos vœux, nous avons décidé de ne pas y répondre favorablement dans l'attente de l'engagement par l'Etat d'un transfert intégral des capacités financières correspondantes et d'une appréciation claire des conséquences juridiques qu'il engendre.

Pour conclure cette introduction, j'encourage fermement les acteurs locaux, la profession agricole et les associations à poursuivre ensemble la concertation impulsée par l'Entente dans le respect du plan 2007-2013 afin de permettre la réalisation des sites prévus sur les hauts bassins. La concertation est une étape décisive pour certains projets comportant des situations de blocages diverses auxquelles l'Entente est confrontée. Comme en témoignent ses récentes réalisations et sa prochaine reconnaissance en tant qu'EPTB, l'Entente a les capacités et la volonté d'accompagner dans le long terme ce programme d'actions dont une des clés de voûte demeure la complémentarité des aménagements de la branche de l'Oise par la réalisation du site de Savigny-sur-Aisne, en complément de celui du site de Varennes-en-Argonne, conditionnant la régulation de l'amont du bassin de l'Aisne et de l'Aire. Je renouvelle par conséquent mon appel au respect de la nécessaire solidarité de bassin : lutter ensemble avec détermination contre ce risque majeur dans le respect de mesures locales d'accompagnement, de juste indemnisation, et ce, dans un contexte de maîtrise de l'urbanisation en zone inondable.

Je suis persuadé, qu'au-delà des difficultés passées et à venir, nous saurons ensemble surmonter les obstacles pour répondre à la légitime attente des populations sinistrées qui nous jugeront sur les actions concrètes que nous devons mettre en œuvre.

Gérard SEIMBILLE
Président de l'Entente Oise-Aisne

Présentation

générale de l'Entente
Oise-Aisne



L'Entente, acteur de bassin pour la lutte contre les inondations et la valorisation des milieux aquatiques

L'Entente interdépartementale pour la protection contre les inondations de l'Oise, de l'Aisne, de l'Aire et de leurs affluents, dénommée Entente Oise-Aisne, a été créée le **25 septembre 1968** par les Conseils généraux des départements de l'Aisne, des Ardennes, de la Marne, de la Meuse, de l'Oise et du Val d'Oise qui en sont membres. L'Entente Oise-Aisne a le statut juridique d'une institution interdépartementale, disposant de la personnalité morale et de l'autonomie financière, exerçant ses compétences sur l'ensemble du bassin versant de l'Oise. Conformément aux nouveaux statuts approuvés par délibération unanime du Conseil d'administration en 2006, l'Entente a pour mission de conduire les politiques voulues et partagées par les Départements membres. Par ses actions d'aménagement et de gestion des cours d'eau, elle contribue principalement à la lutte contre les inondations. Elle participe également à la préservation de l'environnement naturel du bassin hydrographique. **L'Entente a demandé au préfet coordonnateur de bassin la reconnaissance de son périmètre hydrographique en tant qu'établissement public territorial de bassin (EPTB).**

Le bassin hydrographique de l'Oise

L'Oise l'affluent le plus important de la Seine

Le bassin versant de l'Oise, communément appelé « Vallées d'Oise » s'étend sur près de **17 000 km²** (soit un sixième du bassin Seine-Normandie) et comporte plus de **9 000 km de cours d'eau dont 250 km de rivières domaniales**. Celui-ci regroupe principalement tout ou partie de six départements : le Val d'Oise (région Ile de France), l'Oise et l'Aisne (région Picardie), les Ardennes et la Marne (région Champagne-Ardenne) et la Meuse (région Lorraine).

L'Oise prend sa source à Chimay dans les Ardennes belges

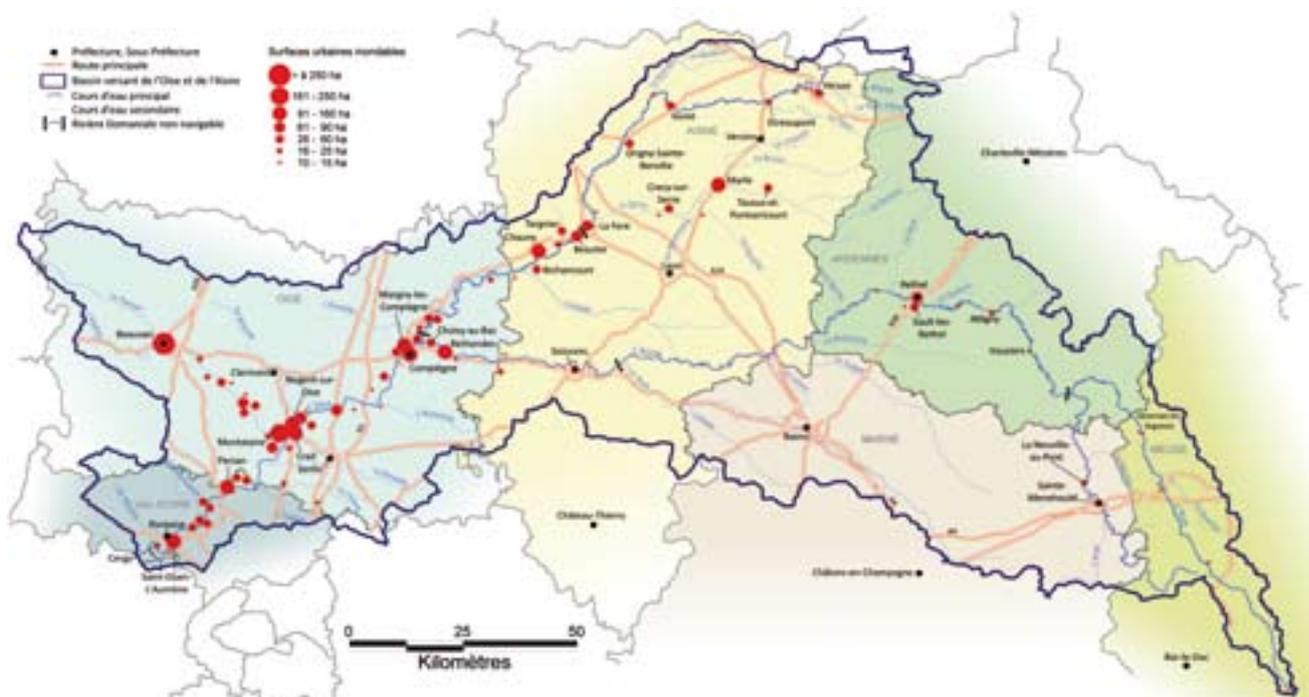
à 323 km d'altitude et s'écoule sur 340 km avant de rejoindre la Seine à l'ouest de Paris, à Conflans-Sainte-Honorine. Son principal affluent, l'Aisne, vient la rejoindre en amont de Compiègne. L'Oise est du domaine public fluvial navigable en aval du Plessis-Brion. L'Aisne prend sa source dans le département de la Meuse et du domaine public fluvial navigable en aval de Vailly-sur-Aisne jusqu'à Compiègne dans l'Oise. Le sous-bassin de l'Aisne représente quant à lui la moitié de la superficie du bassin versant de l'Oise soit 7 920 km². D'une longueur de 143 km et drainant un sous-bassin de 1043km², l'Aire prend sa source à Saint-Aubin-sur-Aire dans le département de la Meuse. Elle traverse ensuite ce département du sud au nord à la limite orientale du massif de l'Argonne, et conflue en rive droite avec l'Aisne en amont de Mouron, dans les Ardennes.

Caractéristiques et enjeux du bassin

Les 1,8 million d'habitants du bassin occupent le territoire de manière inégale. L'aval du bassin, à proximité de Paris, est très densément peuplé à l'exception des massifs boisés (Forêt de Crépy-En-Valois, de Senlis, de Chantilly et de Compiègne) et des parcs naturels. Son amont connaît en revanche des densités de population très faibles (moins de 20 hab. au km² dans le sud-est du bassin). Le bassin compte une trentaine d'agglomérations de plus de 10 000 hab., dont Reims (215 000 hab.), Cergy-Pontoise (185 000 hab.) et Compiègne (plus de 90 000 hab.). En amont de l'agglomération parisienne, l'urbanisation reste dense le long de la moyenne vallée de l'Oise (Creil, Nogent-sur-Oise, Compiègne, Noyon, Chauny-Tergnier) et de ses affluents principaux, le Thérain (Beauvais) et l'Aisne aval (Soissons).

Les surfaces agricoles dominent largement le territoire avec près de 73% de la superficie contre 62% sur l'ensemble du bassin Seine-Normandie. Les zones naturelles représentent 23% dont 1% de zones humides. Enfin les zones urbaines, fortement exposées aux crues pour certaines, s'étendent sur 4% du territoire tout en regroupant la moitié de la population.





Une des orientations du SDAGE et du programme de mesures : préserver et améliorer le fonctionnement hydroécologique des milieux

De par son occupation du sol, une large partie du bassin de l’Oise est fortement affectée par l’activité humaine principalement sur sa partie aval et sur les axes majeurs du réseau. Les altérations observées sont une artificialisation du lit mineur (anciens recalibrages, protections de berges, aménagements urbains trop proches du cours d’eau, seuils) et un mitage du lit majeur par l’extraction de granulats (Oise, Aisne, Thérain et Vesle).

Si l’amont du bassin est davantage préservé, certaines têtes de bassin sont fortement impactées par les activités agricoles (apports de sédiments par ruissellement superficiel ou drainage, curages liés à l’assainissement des terres). La présence de moulins et seuils peut également limiter le déplacement des poissons et perturber leur cycle de vie en ne permettant pas un lien entre les différentes zones nécessaires à l’accomplissement de ce cycle. Une attention constante doit être portée sur les projets développant des actions de restauration permettant l’amélioration du fonctionnement de ces milieux.

Dans le cadre de l’élaboration du programme de mesures Seine-Normandie, l’amélioration de la qualité des milieux a fait l’objet d’une analyse à dire d’expert pour dégager les types d’opérations nécessaires en vallées d’Oise :

- Réhabilitation de la dynamique du cours d’eau/diversification des habitats
- Gestion des berges et ripisylve
- Amélioration de la franchissabilité
- Restauration/recréation de frayères
- Restauration et gestion de zones humides (dont reconnexion d’annexes hydrauliques)
- Maîtrise du ruissellement

Objectifs et missions de l’Entente

Les crues du bassin de l’Oise ont été nombreuses en amont comme en aval. Elles appartiennent à deux types principaux, les crues d’hiver et de printemps, et sont dues à la saturation des sols argileux en amont principalement. Quelques débordements peuvent également résulter de violents orages estivaux. Ainsi lorsque les crues de l’Aisne et

de l'Oise se cumulent, la situation devient préoccupante en aval de Compiègne. En crue, l'Aisne apporte plus de débit que l'Oise. En moyenne, les ondes de crue de l'Oise et de l'Aisne mettent respectivement 5 et 6 jours pour atteindre leur confluence à Compiègne. Dans ce parcours, des champs naturels d'expansion contribuent à leur écrêtement, sur l'Aisne en aval de la Vesle et sur l'Oise moyenne entre les confluences avec la Serre et avec l'Aisne. De Compiègne à la confluence à la Seine, la gravité des inondations dépend largement, d'une part, du déphasage effectif entre les ondes de l'Aisne et de l'Oise moyenne et, d'autre part, du niveau de la Seine, condition aval du système.

Ces crues sont par conséquent à la fois dues :

- aux caractéristiques du relief des bassins versants amonts relativement élevés (Aisne: entre 300 et 400 m) et le relief peu élevé et peu accidenté de l'aval,
- à la géomorphologie avec la présence en amont de formations marneuses et argileuses, dotées d'une faible perméabilité, propices au ruissellement,
- à la pluviométrie qui joue un rôle essentiel dans la genèse des crues, la répétition dans le temps, la généralisation dans l'espace et l'intensité des précipitations déterminant l'ampleur des crues.



La construction d'une stratégie de lutte contre les inondations

Avant la moitié du **XXe siècle**, les riverains semblaient accepter le phénomène au vu des travaux d'aménagement secondaires et locaux réalisés. Les catastrophes des années soixante et plus spécifiquement **la crue de 1966**, éveilla les consciences des responsables qui décidèrent de réfléchir

à une politique de grands travaux afin d'apporter une sécurité sur l'ensemble du bassin. Entre 1968 et 1990, l'Entente Oise-Aisne fût donc chargée de réaliser des études qui aboutirent à des projets de barrages protecteurs. Face à l'hostilité des populations concernées, cette politique échoua. Pendant près de trente ans le bassin connut peu d'inondations induisant une perte de la mémoire du risque et une poursuite des constructions dans le lit majeur de l'Oise et de l'Aisne.

Depuis 1990, avec le concours technique et financier de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, les actions de l'établissement ont contribué à l'amélioration de l'écoulement des eaux, notamment par le financement de travaux d'entretien des rivières et de restauration des milieux aquatiques.

Les travaux sont réalisés par les collectivités locales et leurs groupements sur les cours d'eau non domaniaux et par l'Entente, en qualité de maître d'ouvrage, sur les sections non navigables des cours d'eau domaniaux. **Les crues de 1993 et 1995** d'une période de retour entre 30 en 50 ans suivant les secteurs ont entraîné une nouvelle prise de conscience remettant au premier plan la gestion des inondations. Ces fortes crues conduisent l'Entente à une nouvelle orientation de sa politique de lutte contre les inondations : elles provoquent en effet des dommages et des pertes économiques évalués à l'époque à plusieurs millions d'euros, en faisant près de 30 000 sinistrés sur le territoire de 200 communes riveraines de l'Oise et de l'Aisne. Ainsi, au-delà des aides apportées alors aux collectivités pour l'entretien des rivières, l'Entente Oise-Aisne a fait radicalement évoluer sa politique de lutte contre les inondations.

La nouvelle orientation de la stratégie de l'Entente s'appuie notamment sur le rapport élaboré par Jean Dunglas à qui le gouvernement (Premier Ministre - Alain Juppé) a confié, devant l'ampleur de ces catastrophes à répétition, une mission d'études et de propositions sur la coordination de l'activité des services administratifs dans la lutte contre les inondations dans les bassins de l'Aisne et de l'Oise, et d'identification des mesures permettant aux collectivités territoriales de mieux assurer leurs missions dans le domaine de la prévention des inondations. Le rapport Dunglas publié en 1996 a ainsi défini de nouvelles orientations préconisant une réforme statutaire

de l'Entente et un ensemble d'actions cohérentes et globales à l'échelle du bassin. L'idée de barrages réservoirs laissa ainsi la place aux techniques de ralentissement dynamique associées à de l'information et de la sensibilisation préventive (programme d'aide à la pose de repères de crues, exposition interactive). Les techniques de ralentissement dynamique consistent principalement à :

- retenir le ruissellement sur les versants aussi longtemps que possible afin d'étaler dans le temps les volumes d'eau parvenant dans les cours d'eau,
- Ralentir les vitesses d'écoulement des eaux dans les cours d'eau afin d'étaler le volume d'eau dans le temps,
- Favoriser la connexion avec les annexes fluviales et le lit majeur en général, pour amortir le pic de crue.

Des statuts et un nouveau règlement intérieur, plus détaillés et adaptés aux textes règlementaires et aux perspectives d'évolution de l'établissement, furent par conséquent élaborés entre 1995 et 1996. En effet, la définition des statuts de l'Entente encore en vigueur début 1996 et ses évolutions possibles avaient été étudiées par le cabinet juridique « Gide-Loyette-Nouel » ; ce dernier avait mis en évidence que la structure ne constituait pas une « entente interdépartementale » au sens des articles 89 et 90 de la loi du 10 août 1871 mais une « institution interdépartementale » régie par l'article 91 de cette même loi et celle du 9 janvier 1930. Ainsi, ce constat qui n'était pas apparu clairement eu des implications dans une période où la question de la réforme de l'établissement était au cœur des préoccupations au ressortir des crues de 1993 et 1995. En effet, le caractère opposable des décisions de l'Entente face aux collectivités fût éclairci sans que cela induise une modification statutaire, et d'autre part, il devint nécessaire d'établir une clé de répartition budgétaire entre les départements membres intégrée aux statuts. Le rapport « Dunglas » ainsi que les études ISL sur les rivières Oise et Aisne, Stucky sur l'Oise amont et Safège sur l'Aisne amont et l'Aire ont aidé l'Entente à définir une stratégie d'aménagement hydraulique pour réduire le risque inondation à l'échelle des bassins versants de l'Oise et de l'Aisne : le ralentissement dynamique. Une centaine de sites potentiels d'aménagement d'une capacité totale de stockage de près de 100 millions de m³ environ, constituait l'esquisse d'un programme d'investissement à long terme (plusieurs décennies). Après évaluation des potentialités ainsi identifiées, l'Entente élaborait un programme d'actions sur l'ensemble du bassin.

La charte 2000-2006 et le programme d'actions

En 2001, la « Charte de gestion du risque inondation sur les bassins versants de l'Aisne et de l'Oise », signée par l'Etat,

l'Agence de l'eau, Voie navigables de France et l'Entente Oise-Aisne a donné à cette dernière un rôle majeur de maître d'ouvrage, développant la solidarité entre l'amont et l'aval, ainsi que des moyens financiers importants via notamment des programmes pluriannuels (les Contrats de plans Etat Régions - CPER) de prévention et de lutte contre les inondations. Les techniques de ralentissement dynamique apparaissent plus adaptées aux situations qui prévalent actuellement. En outre, leur application à la prévention des inondations évite d'aggraver la situation en aval et peut se traduire dans ce cas précis par plusieurs ouvrages répartis sur le bassin versant, offrant ainsi une meilleure protection à l'échelle du bassin versant. Ces orientations techniques ont permis d'identifier 7 sites majeurs d'intervention dont les projets pilotes de Longueil-Sainte-Marie (60) et de Proisy (02), intégrés notamment depuis 2000 aux CPER.



Vue de synthèse du site pilote de Longueil-Sainte-Marie (60)

Ainsi, la mise en œuvre du programme interrégional correspondant au volet « lutte contre les inondations » des contrats de plan Etat-Région (Champagne-Ardenne, Ile-de-France, Picardie), inscrit dans la Charte Oise Aisne pour un montant total de 27 millions d'euros sur la période 2000-2006, a véritablement commencé en 2002, avec la signature des conventions-cadre tripartites entre l'Etat, l'Entente et chacune des trois Régions, suivie de la mise en place du financement des premières opérations pilotes présentées par l'Entente à ses partenaires financiers. Dès 2003, le programme d'études et travaux a été précisé, s'agissant de localisations de sites, et augmenté, en s'ouvrant à l'approche économique et la connaissance du risque. Le protocole global de servitude de surinondation a trouvé un écho réglementaire dans la loi « risque » de 2003. Ainsi, une enveloppe étendue à 34,6 M€ a été retenue par l'Etat, qui apporte son soutien au taux majoré de 40%, dans le cadre des Plans d'actions de prévention des inondations (PAPI). Les Contrats de projets interrégionaux Etat-Régions (CPIER) 2007-2013 se sont inscrits dans le Plan Seine, élaboré par l'Etat, qui rassemble des actions orientées tant vers la prévention des risques que vers l'environnement.

Les actions de l'Entente pour atteindre le bon état des eaux et des milieux aquatiques

L'Entente, au sein de son programme d'aides aux collectivités ainsi que de son programme d'intervention sur le Domaine non navigable (DNN) sous sa maîtrise d'ouvrage, développe des actions sous forme de travaux sur le lit mineur des cours d'eau (entretien, restauration et reconnexions hydrauliques). En effet, l'Entente Oise-Aisne, sous mandat de l'Etat, soutient depuis de nombreuses années les travaux d'entretien et de restauration des sections domaniales non navigables Oise et Aisne, travaux aidés conjointement par L'Agence de l'eau, le Conseil régional de Picardie, le FEDER et les Conseils généraux. L'Entente assure également la gestion et l'instruction des aides aux collectivités locales qui souhaitent développer des actions d'aménagement visant plusieurs objectifs : la gestion des sites à enjeux, des actions environnementales et l'émergence de maîtres d'ouvrages locaux. En 2007, ce régime d'aide a été révisé afin de développer des actions fortes visant l'atteinte du bon état prescrit par la Directive cadre sur l'eau. De plus, dans le cadre du projet de Longueil-Sainte-Marie, l'Entente a souhaité restaurer 93 ha de plans d'eau dont les potentialités floristiques et faunistiques seront ainsi pleinement préservées tout en bénéficiant d'un programme pédagogique de sensibilisation du public.

Organisation et typologie d'actions de l'Entente

L'Entente Oise-Aisne est administrée par un Conseil d'administration constitué de trente membres

(cinq Conseillers généraux titulaires et cinq suppléants par département désignés par leur assemblée respective).

Le président du Conseil d'administration et cinq autres délégués, élus au sein du Conseil, composent le Bureau (un membre par département).

Afin de mener à bien les politiques des Départements membres, l'Entente développe via une équipe de 11 personnes des typologies d'actions menées en interaction sur le bassin :

- mémoire et approche économique du risque inondation,
- prévention des dommages en zones urbanisées, information-communication, études et travaux sur le lit mineur visant le bon écoulement et la reconquête du milieu dont des aides aux collectivités,
- études et travaux sur le lit majeur temporisant la crue et augmentant le laminage, amélioration de la prévision,
- expertise et assistance à maîtrise d'ouvrage.

L'élection du Conseil d'administration du 13 mai 2008 : une poursuite des actions dans la continuité

Les résultats des élections du 13 mai 2008, sont les suivants :

Président :

M. Gérard SEIMBILLE,
Conseiller général de Pontoise (95)

1^{er} Vice-président :

M. Jean-François LAMORLETTE,
Conseillère générale (55)

2^{ème} Vice-président :

Mme Mireille GATINOIS,
Conseiller général (08)

3^{ème} Vice-président :

M. Jean-Jacques THOMAS,
Conseiller général (02)

Secrétaire :

M. Patrice CARVALHO,
Conseiller général (60)

Secrétaire adjoint :

M. Pascal PERROT,
Conseiller général (51)



Les faits marquants de 2008

JANVIER

10 janvier 2008 : Inauguration d'une station de jaugeage posée par la DIREN à Flavigny le Grand (02)

21 janvier 2008 : Réunion avec VNF au sujet de l'étude sur le canal Seine-Nord Europe

23 janvier 2008 : Pose du repère de crue d'Ohis (02)

30 janvier 2008 : M. Gérard Seimbille participe à un séminaire restitution du groupe PPR organisé par le MEEDAT



Inauguration d'une station de jaugeage à Flavigny-le-Grand (60)

FÉVRIER

1 février 2008 : Réunion avec les propriétaires de fonds de jardin en Mairie de Proisy (02)

7 février 2008 : Réunion du Comité consultatif associé

aux études d'avant projet Canal Seine Nord Europe à Amiens (80)

8 février 2008 : Le président et les services rencontrent M. Marc Papinutti, conseiller du ministre de l'écologie pour évoquer les difficultés rencontrées pour le transfert du DPF (75)

11 février 2008 : Réunion en présence du Préfet de l'Oise au sujet de la construction d'une plateforme multimodale de Longueil-Sainte-Marie

19 février 2008 : Réunion en présence de M. Gérard Seimbille et d'associations de sinistrés au sujet des avancées des projets de l'institution dans les locaux du Conseil général du Val d'Oise (95)

MARS

12 mars 2008 : Pose du repère de crues de Pont-Arcy (02)

19 mars 2008 : Les services rencontrent le Directeur délégué à la politique territoriale de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, Jean-Charles Wolff

AVRIL

1 avril 2008 : M. Gérard Seimbille fait une intervention sur le risque inondation à l'Espace Vinci à Paris (initiative du MEEDAT pour un cycle de formation de cadres territoriaux)

9 avril 2008 : Comité départe-

mental pour l'eau de la Meuse

14 avril 2008 : Rencontre avec le sous-préfet de Verdun pour évoquer le projet de Varennes-en-Argonne (55)

23 avril 2008 : Réunion relative à la digue de Varesnes en sous-préfecture de Compiègne (60)

MAI

13 mai 2008 : Conseil d'administration électif de l'Entente, à Laon (02)

28 mai 2008 : Réunion de lancement du Plan Seine en Préfecture de Paris

29 mai 2008 : Comité de bassin Seine-Normandie



Les médaillés de l'Entente

JUIN

18 juin 2008 : Conseil d'administration et remise des médailles de l'Entente

23 juin 2008 : Comité de pilotage du site de Varennes-

en-Argonne à Verdun (55)

25 juin 2008 : Réunion avec les exploitants agricoles de Proisy (02)

27 juin 2008 : Réunion au sujet des inondations du Noyonnais et de Guiscard en sous-préfecture de Compiègne (60)

27 juin 2008 : Réunion de la CLE SAGE Oise-Aronde en Mairie de Compiègne (60)



Repère de crues d'Effry (02)

JUILLET

4 juillet 2008 : Réunion de concertation en mairie de Watigny concernant les projets de Saint-Michel et Watigny (02)

8 juillet 2008 : Réunion de concertation avec les exploitants agricoles de Varennes-en-Argonne (55)

10 juillet 2008 : M. Gérard Seimbille participe au Comité de bassin Seine-Normandie à Rouen

15 juillet 2008 : Réunion de concertation du projet

de Montigny-sous-Marle avec les acteurs locaux en mairie de Marle (02)

19 juillet 2008 : Pose du repère de crues d'Effry (02)

3 septembre 2008 : Réunion de concertation en mairie de Saint-Michel concernant les projets de Saint-Michel et Watigny

SEPTEMBRE

9 septembre 2008 : Pose du repère de crues de Saint-Ouen-l'Aumône (95)

17 septembre 2008 : Pose du repère de crues de Butry-sur-Oise (95)

18 septembre 2008 : Réunion avec VNF pour le canal Seine-Nord Europe

23 septembre 2008 : Réunion du Bureau de l'Entente

30 septembre 2008 : Le Président et les services rencontrent M. Hubert Briatte, Président du SAGE de l'Automne, à Compiègne (60)

OCTOBRE

1 octobre 2008 : Réunion à la préfecture de Beauvais au sujet du projet de Canal Seine-Nord Europe

2 octobre 2008 : Réunion de programmation des CPER

9 octobre 2008 : Visite technique du chantier de Proisy (02)

13 octobre 2008 : Réunion avec VNF pour le canal Seine-Nord Europe

30 octobre 2008 : M. Gérard Seimbille participe au Comité de bassin Seine-Normandie

NOVEMBRE

3 novembre 2008 : Réunion de concertation et de présentation du projet aux acteurs locaux en mairie de Montigny-sous-Marle (02)

18 novembre 2008 : Comité de pilotage de Saint-Michel et Watigny en sous-préfecture à Vervins (02)

25 novembre 2008 : M. Gérard Seimbille participe à l'Assemblée générale de l'AFEPTB au Sénat

DÉCEMBRE

2 décembre 2008 : Conseil d'administration

9 décembre 2008 : M. Gérard Seimbille participe au Comité de bassin Seine-Normandie



Visite technique du site de Proisy (02)

la vie

de l'établissement



Les membres du Conseil d'administration de l'Entente Oise-Aisne et les réunions statutaires

Le conseil d'administration a tenu 4 séances ordinaires, les 13 mai, 18 juin, 14 octobre et 2 décembre.
La commission d'appel d'offre s'est réunie 5 fois (voir la liste détaillée en annexe)

En décembre 2008, le Conseil d'administration était composé comme suit :

MEMBRES TITULAIRES	CANTONS	MEMBRES SUPPLÉANTS	CANTONS
DEPARTEMENT DE L' AISNE			
Daniel CUVELIER	Guisse	Daniel COUNOT	Anizy-le-Château
Frédéric MATHIEU	La Fère	Yves DAUDIGNY	Marle
Frédéric MARTIN	Moy de l'Aisne	Jean-Luc LANOUILH	Chauny
Jean-Jacques THOMAS	Hirson	Thierry LEFEVRE	Vermand
Annick VENET	Vailly-sur-Aisne	Bernard RONSIN	Crécy sur Serre
DEPARTEMENT DES ARDENNES			
Noël BOURGEOIS	Attigny	Patrice GROFF	Monthois
Guy CAMUS	Chaumont-Porcien	Dominique GUERIN (M.)	Machault
Thierry DION	Château-Porcien	Marc LAMENIE	Tourteron
Mireille GATINOIS	Asfeld	Pierre VERNEL	Buzancy
Clément SERVAIS	Vouziers	Jean-Luc WARSMANN	Grandpré
DEPARTEMENT DE LA MARNE			
Bertrand COUROT	Sainte-Menehould	Françoise DUCHEIN	Givry-en-Argonne
Jean MARX	Cormontreuil	Sabrina GHALLAL	Reims IV
Pascal PERROT	Vertus	Thierry MOUTON	Vitry Ouest
Bernard ROCHA	Ville-sur-Tourbe	Jean-Pierre PINON	Fismes
Alphonse SCHWEIN	Beine-Nauroy	Stéphane RUMMEL	Reims X
DEPARTEMENT DE LA MEUSE			
Olivier CHAZAL	Seuil d'Argonne	Jean-Louis CANOVA	Ancerville
J-François LAMORLETTE	Varennes-en-Argonne	Denis CORDONNIER	Montfaucon
Yves PELTIER	Charny	Serge NAHANT	Souilly
Christian PONSIGNON	Clermont-en-Argonne	Christian NAMY	Pierrefite sur Aire
Emile THOUVENIN	Vaubécourt	Jean-Claude SALZIGER	Vavincourt
DEPARTEMENT DE L'OISE			
Patrice CARVALHO	Mirecourt	Alain BLANCHARD	Montataire
Patrick DEGUISE	Noyon	Lucien DEGAUCHY	Attichy
Jean-Claude HRMO	Pont-Sainte-Maxence	Thierry FRAU	Lassigny
Gérard LECOMTE	Crisolles	Patrice MARCHAND	Chantilly
Eric De VALROGER	Compiègne Nord	Charles POUPLIN	Estrées-Saint-Denis
DEPARTEMENT DU VAL D'OISE			
Jean-Pierre BARENTIN	Taverny	Daniel DESSE	Viarmes
Arnaud BAZIN	Beaumont-sur-Oise	Roland GUICHARD	L'Isle-Adam
Anita BERNIER	Cormelles en Parisis	Alain LEIKINE	Argenteuil-Ouest
Youri MAZOU-SACKO	Sarcelles Nord-Est	Hussein MOKHTARI	Garges-Les-Gonesses-Est
Gérard SEIMBILLE	Pontoise	Andrée SALGUES	Saint-Ouen-l'Aumône

L'élection du Président, des vice-présidents et des secrétaires

Les membres du Conseil d'administration, réunis le 13 mai 2008, ont procédé à l'élection du président et membres du bureau, de la commission d'appel d'offres, désignation des délégués au sein d'organismes extérieurs ainsi qu'à l'approbation d'un règlement intérieur révisé.

Les objectifs et actions évoqués par le Président Seimbille

M. Gérard Seimbille, président de l'Entente depuis 2002, a de nouveau reçu la confiance des membres, en étant réélu pour la troisième fois, au siège de président de l'Entente Oise-Aisne. En effet, lors de ses précédents mandats, de nombreuses actions ont été entreprises avec succès dont la révision des statuts associée à une nouvelle répartition statutaire des contributions des membres, les travaux de Longueil-Sainte-Marie, ainsi que des avancées dans l'acceptabilité des projets d'aménagements par les Conseils généraux de la Meuse et des Ardennes. Par ailleurs, le Président Seimbille a grandement contribué aux débats sur la reconnaissance de l'Entente en tant qu'EPTB et sur le transfert du Domaine public fluvial (DPF). S'agissant de la reconnaissance en tant qu'EPTB, celle-ci devrait aboutir au premier semestre 2009. Il convient

également de souligner l'élaboration du CPIER 2007-2013, élaboré parallèlement à la révision des statuts, bénéficiant programme d'actions intégré au Plan Seine. Le Président a également été signataire d'un contrat global pour l'eau avec l'Agence de l'eau Seine-Normandie fixant des objectifs ambitieux d'atteinte du bon état écologique des cours d'eau à l'horizon 2015 (DCE) venant compléter la stratégie de l'Entente dans la lutte contre les inondations. Par ailleurs, des avancées concrètes avec la profession agricole ont abouti à la signature de deux protocoles dont le premier protocole local d'indemnisation en application du décret du 7 février 2005 relatif à l'indemnisation des servitudes de surinondation. Les travaux de Longueil-Sainte-Marie sont en voie d'achèvement et ceux de Proisy ont démarré en mai 2008. De plus, il a su accompagner les développements des politiques de communication de l'Institution (exposition itinérante, programme de repères de crues, etc.) ainsi que des perspectives stratégiques innovantes sur le bassin (un programme de réduction de la vulnérabilité et un projet pilote d'aménagements rustiques d'affluents pour lutte contre les inondations). Les trois années à venir, période pendant laquelle le Conseil lui a conféré à nouveau la responsabilité de présider l'Entente, seront consacrées à la réalisation d'actions concrètes, dont l'achèvement des deux premiers sites pilotes de ralentissement dynamique et à la conception et concertation des sites à venir, et ce, dans l'intérêt des populations sinistrées par les fortes crues.

Le bureau de l'Entente Oise-Aisne

1er Vice-président :

M. Jean-François LAMORLETTE (département de la Meuse)

2ème Vice-président :

Mme Mireille GATINOIS (département des Ardennes)

3ème Vice-président :

M. Jean-Jacques THOMAS (département de l'Aisne)

Secrétaire :

M. Patrice CARVALHO (département de l'Oise)

Secrétaire Adjoint :

M. Pascal PERROT (département de la Marne)



De gauche à droite : Mme Mireille Gatinois, M. Jean-Jacques Thomas, M. Gérard Seimbille, M. Patrice Carvalho, M. Jean-François Lamorlette

Les médaillés de l'Entente

Le 18 juin 2008, l'Entente a souhaité une nouvelle fois faire part de sa reconnaissance à diverses personnalités ayant fortement contribué à la bonne mise en œuvre de ses programmes d'actions. Ainsi, M. Gérard Seimbille en qualité de Président, a remis la médaille de l'Entente à M. Gérard Abbas, M. Axel Gayraud, M. Gabriel Lainé, M. Michel Voisin dit Lacroix, et enfin Mme Anne Voisin



De gauche à droite : M. Michel Voisin dit Lacroix, M. Robert Boitelle représentant M. Axel Gayraud, Mme Anne Voisin, M. Gérard Seimbille, M. Gabriel Lainé

Le fonctionnement des services de l'Entente Oise - Aisne

Mouvements de personnel et plan d'effectifs

L'année 2008 a été rythmée par des mouvements de personnels en raison notamment de remplacements successifs de postes vacants ou temporairement vacants en raison de congés parentaux ou pour convenances personnelles de titulaires, ou d'évolution de missions.

- Poste responsable des marchés : Mlle Bénédicte Chartier (01/03/07-17/01/08) puis Mlle Estelle Bark (01/02/08 – 31/08/08) ont successivement remplacé Mme Sophie Nicolas en congé parental jusqu'à sa réintégration le 1er septembre 2008.

- Poste de technicien supérieur : M. Marc Rycroft a quitté l'Entente en fin de contrat le 19/02/08, suite à une modification du profil des missions.

- Poste de chargé de mission : Mlle Sophie Leveaux (14/05/07 – 28/02/08) puis Mlle Fanny Arnaud (01/03/08 – 18/09/08) ont successivement remplacé Mme Stéphanie Baraille en congé parental jusqu'à sa réintégration le 20 septembre 2008.

- Mission temporaire de définition du programme de réduction de la vulnérabilité : Mlle Dorothée Hoenen (01/05/08 – 31/10/08).

- Mission temporaire de documentation et d'archivage : Mlle Stéphanie Widehen (18/02/08 – 31/12/08).

Le poste de technicien supérieur vacant depuis le 31 octobre 2008 a été pourvu sous forme contractuelle par Mlle Hélène Moncel, spécialisée dans les domaines agricole et environnemental. Elle a en charge la gestion des ouvrages et des relations avec les acteurs locaux, ces aménagements (Longueil-Sainte-Marie et Proisy) étant en passe d'être achevés.

Après le départ de Sylvie Dethinne, remplaçante de Nathalie Lacour-Bollengier, titulaire en congé pour convenance personnelle jusqu'au 30 juin 2009, le poste d'assistante de direction a été pourvu sous contrat par Mlle Annabelle Clément.

Concernant le plan d'effectifs, le poste d'ingénieur principal en charge de la direction des services a été commuté en poste d'ingénieur en chef de classe normale au 1er janvier 2009. De plus, le Conseil d'administration a délibéré favorablement le 2 décembre 2008 pour l'ouverture d'un poste d'ingénieur afin de lancer et d'accompagner le programme expérimental de réduction de la vulnérabilité pour une durée de trois ans. Les effectifs de l'Entente sont donc portés à 12 agents en 2009.



Travaux des locaux

Après avoir inauguré les nouveaux locaux en 2007, quelques travaux de réaménagement ont été entrepris (rénovation du coin cuisine, cloisonnement du bureau d'accueil, réfection de la salle de réunion).

La mission d'archivage et d'informatisation afférente a nécessité la réorganisation du classement et le transfert de dossiers archivés temporairement dans la cave vers une pièce exempte d'humidité ; par conséquent le garage, seul espace de la réserve foncière offrant la surface nécessaire de stockage, a été aménagé pour accueillir les archives de l'Entente dans de bonnes conditions d'accessibilité et de conservation. Cette opération a nécessité également le rapatriement d'une partie des archives « mortes » conservées pour certaines depuis près de 40 ans dans les locaux de l'Agence de l'eau Seine-Normandie.

Organigramme du personnel des services (au 31 décembre 2008, personnels en place)

Les services de l'Entente Oise-Aisne sont composés au 31 décembre 2008 de 10 personnes en place. Ils se tiennent à votre disposition pour répondre à vos questions et vous accompagner dans vos projets, qu'ils relèvent de la lutte contre les inondations ou de la préservation de l'eau et des milieux aquatiques.



Jean-Michel CORNET
Directeur des services



Annabelle CLEMENT
Assistante de direction
e.mail : clement.eptboise@orange.fr

Pôle technique



Patrice VALAT
Responsable technique
Site de Longueil-Sainte-Marie
e.mail : valat.eptboise@orange.fr



Pascal LAUGIER
Chargé de projets - Sites de Proisy
et de Varennes-en-Argonne,
modélisation
e.mail : laugier.eptboise@orange.fr



Stéphanie BARAILLE
Chargée de projets - Sites de Saint-
Michel et Watigny, de Montigny-sous-
Marle, aide à la pose de repères de crues
e.mail : baraille.eptboise@orange.fr



Thierry FRAYON
Responsable des aides aux collectivités
et travaux en rivières
e.mail : frayon.eptboise@orange.fr



Hélène MONCEL
Chargée de mission patrimoine
e.mail : moncel.eptboise@orange.fr

Pôle administratif



Mélissa MAGOUTIER
Responsable des programmes
et de la communication
e.mail : magoutier.eptboise@orange.fr



Sophie NICOLAS
Responsable des marchés
e.mail : snicolas@cg02.fr



Pascal LAVAL
Comptable
e.mail : plaval@cg02.fr

La reconnaissance de l'Entente Oise-Aisne en tant qu'Établissement public territorial de bassin (EPTB)

La bonne gouvernance de l'eau au regard de la Directive cadre sur l'eau invite les acteurs concernés des Etats membres, dont l'Entente fait partie, à coordonner leurs politiques pour atteindre le bon état des eaux à l'horizon 2015. Face à cet objectif ambitieux, l'Entente Oise-Aisne a délibéré le 13 décembre 2007 pour demander au préfet coordonnateur de bassin sa reconnaissance en tant qu'établissement public territorial de bassin (EPTB). L'Entente a souhaité soumettre une liste exhaustive de communes afin de préserver la cohérence hydrographique requise pour une gestion équilibrée de la ressource en eau. La consultation, débutée le 30 avril 2008 fût lancée auprès des Conseils régionaux de Haute-Normandie, d'Ile de France, de Champagne-Ardenne, de Lorraine et de Picardie, des Conseils généraux du Nord, de la Seine-Maritime, de la Seine et Marne, des Yvelines et de la Somme, des Comités de bassin Artois-Picardie, Rhin-Meuse et Seine-Normandie (comité politiques territoriales du 29 mai 2008) et enfin des CLE des SAGE Automne, Nonnette, Oise-Aronde, Aisne Vesle Suippe et Brèche.

Les Comités de bassin Rhin-Meuse et Seine-Normandie ont rendu des avis favorables et le Comité de bassin Artois-Picardie n'a pas émis d'observations. Le Conseil général de Seine-Maritime, le Conseil régional d'Ile-de-France et la CLE du SAGE Oise-Aronde ont également rendu des avis favorables. Le Conseil général des Yvelines a pris acte de la transformation de l'Entente Oise-Aisne en EPTB, en demandant que les communes du département soient consultées, ce qui n'est pas prévu par la réglementation. La CLE du SAGE Automne a prononcé un avis négatif. Les autres instances consultées ne s'étant pas prononcées

dans le délai imparti, leur avis est réputé favorable (décret n°2005-115).

L'avis défavorable du 16 juin 2008 de la CLE du SAGE Automne était motivé par le souci de ne pas perdre la possibilité de percevoir une redevance pour service rendu au bénéfice de la structure en charge du SAGE. La possibilité de percevoir une redevance pour service rendu est indépendante de l'existence ou non d'un EPTB et ne dépend que de critères comme l'existence d'un service profitant à des catégories de bénéficiaires clairement identifiés, l'établissement d'un prix proportionnel à l'avantage procuré ou au rôle causal du redevable dans la nécessité de l'intervention. L'existence d'un EPTB permet simplement de mobiliser l'Agence de l'eau le cas échéant pour la perception de la redevance, ensuite reversée à l'EPTB. Suite à une première réunion entre le président de l'Entente Oise Aisne et le président de la CLE du SAGE, l'Entente s'est engagée, dans la perspective de sa reconnaissance effective en tant qu'EPTB, à accompagner au mieux le SAGE dans l'atteinte de ses objectifs par voie conventionnelle.

Ainsi, la signature de l'arrêté préfectoral relatif à la délimitation du périmètre d'intervention de l'Entente Oise-Aisne en tant qu'établissement public territorial de bassin, commun aux trois districts concernés (Seine-Normandie, Rhin Meuse et Artois-Picardie), est attendue au premier semestre 2009 intégrant 17 communes hors district Seine-Normandie. L'Entente Oise-aisne sera également consultée dans le cadre de la concertation relative à la révision des SDAGE et la mise en œuvre des programmes de mesures sur son bassin hydrographique.

Les dates des principaux avis

30 avril 2008 : lancement de la consultation par le préfet coordonnateur de bassin

29 mai 2008 : avis favorable du groupe «politiques territoriales» du comité de bassin

16 juin 2008 : avis défavorable de la CLE du SAGE Automne

27 juin 2008 : délibération du Conseil régional d'Ile de France, avis favorable

27 juin 2008 : avis favorable de la CLE du SAGE Oise-Aronde

26 septembre 2008 : délibération du Conseil général des Yvelines qui «prend acte de la transformation de l'Entente Oise-Aisne en EPTB et demande que les communes yvelinoises concernées soient consultées»

30 octobre 2008 : avis favorable du comité de bassin Seine-Normandie



Les 17 communes comprises dans le périmètre de l'Entente hors district Seine-Normandie

AISONVILLE-ET-BERNOVILLE (District Artois-Picardie, dpt.02)

ANOR (District Artois-Picardie, dpt.59)

BEAULIEU-LES-FONTAINES (District Artois-Picardie, dpt.60)

BELLEVILLE-ET-CHATILLON-SUR-BAR (District Rhin-Meuse, dpt.08)

FIEULAINE (District Artois-Picardie, dpt.02)

FONTAINE-NOTRE-DAME (District Artois-Picardie, dpt.02)

FRENICHES (District Artois-Picardie, dpt.60)

JUSSY (District Artois-Picardie, dpt.02)

MONTIGNY-EN-ARROUAISE (District Artois-Picardie, dpt.02)

NIXEVILLE-BLERCOURT (District Rhin-Meuse, dpt.55)

TAILLY (District Rhin-Meuse, dpt. 08)

URVILLERS (District Artois-Picardie, dpt.02)

VILLERS-LE-TOURNEUR (District Rhin-Meuse, dpt.08)

CAMPREMY (District Artois-Picardie, dpt. 60)

HEIPPES (District Rhin-Meuse, dpt.55)

MARCY (District Artois-Picardie, dpt.02)

REGNIOWEZ (District Rhin-Meuse, dpt. 08)

Transfert du Domaine public fluvial (DPF)

L'Entente Oise-Aisne examine, à la demande de l'Etat, la possibilité de se créer un Domaine public fluvial par transfert des rivières Oise et Aisne domaniales non navigables.

Le domaine concerné comprend précisément :

- l'Aisne sur 176 km privés de 600 m, de Mouron (08), au pont de la RD215, à Vailly-sur-Aisne (02) au pont de la RD14, à l'exclusion du tronçon navigable de 600 m, entre la prise d'eau de Rilly-sur-Aisne (08) du canal latéral à l'Aisne et la prise d'eau de Semuy (08) du canal de l'Aisne à la Meuse.

- L'Oise de Beautor (02), au pont de la RD 553, non compris le bras secondaire lui aussi coupé par la RD 553, à Chiry-Ourscamps (60), au pont de la RD 48.



Centrale hydroélectrique de Bourg-et-Comin

L'inventaire des ouvrages occupant le domaine a été réalisé conjointement par les services de l'Entente et le Service de la navigation de la Seine (SNS), dans le but d'en préciser la propriété, l'usage et les redevances d'occupation qui peuvent bénéficier au propriétaire. Par ailleurs, de nombreuses prises d'eau et des rejets représentent une manne de redevances potentielles, puisque les volumes les plus conséquents sont prélevés par VNF, gestionnaire du patrimoine fluvial de l'Etat, pour alimenter en eau les canaux latéraux à l'Oise et l'Aisne.

Les prises d'eau et rejets représentent, par application des modalités d'évaluation des redevances prévues à l'article 16 du décret 2005-992, une manne financière théorique conséquente, puisque les volumes prélevables ont été conjointement estimés par les services de l'Entente et VNF à 550 millions de m³ par an.

Ces redevances pérennes, qui conforteraient les actions de l'Entente, viendraient s'ajouter à une participation exceptionnelle au rattrapage d'entretien des cours d'eau que l'Etat a proposé en 2007, à hauteur de 1,5 M €.

Toutefois, l'estimation des redevances en jeu a conduit VNF à solliciter de l'Etat des éclaircissements sur la compensation de cette contribution substantielle non prévue par l'établissement, ou une limitation par voie réglementaire des taux applicables à des usages d'alimentation en eau des canaux.

Profitant de la refonte globale du Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), l'Etat a suspendu les négociations dans l'attente de la parution de nouveaux décrets. A fin 2008, un projet de décret évoque une obligation faite aux collectivités de concéder une ristourne de 97% aux prélèvements pour l'alimentation en eau des canaux, tandis qu'un projet de circulaire à l'intention des préfets coordonnateurs de bassin les invite à procéder à un transfert rapide lorsqu'une collectivité est identifiée, ou à défaut de procéder au déclassement du Domaine (la rivière devenant non domaniale, donc propriété des riverains jusqu'au milieu du lit, leur créant ainsi obligation d'entretien au titre du bon écoulement).

Ainsi, il est probable que la problématique en 2009 soit de choisir entre :

- le transfert d'un Domaine pour lequel l'Entente ne pourrait conduire une politique de l'eau faute de pouvoir moduler des redevances et serait privée de ressources substantielles pérennes autofinçant ses obligations et ambitions,
- le déclassement créant obligation à des milliers de riverains qui n'ont jamais participé à l'entretien de ces rivières, obligeant les collectivités, dans l'urgence et sur leurs budgets, à s'organiser pour assurer un programme de travaux indispensable au regard de l'importance de ces deux cours d'eau.



Barrage de Vouziers

Rappelons que l'Entente reçoit un mandat annuel de l'Etat à procéder à des travaux éligibles au FCTVA. En cas de déclassement, les travaux bénéficiant aux personnes privées ne seraient plus éligibles au fonds de compensation, induisant mécaniquement une augmentation de 20% des dotations.

Après deux années passées à préparer un transfert dans de bonnes conditions, ce dossier pourrait rapidement devenir discordant.

Les *finances* de l'établissement et les programmes d'investissement

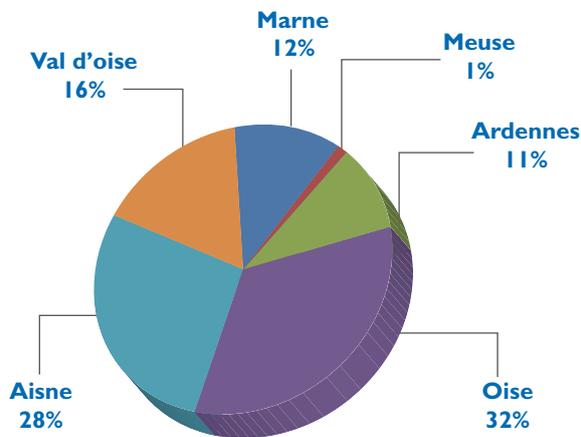


Compte administratif

Les premières estimations du compte administratif 2008

En 2008 l'actualisation des participations statutaires a permis d'alimenter le fonds commun à hauteur de 2 504 680 €. Les participations additionnelles s'élèvent à 366 457 €.

Participations statutaires des Conseils généraux membres, hors contributions additionnelles



Section de fonctionnement

Les dépenses liées au fonctionnement des services restent conformes globalement aux prévisions du budget primitif 2008.

50% de la ligne des crédits budgétaires des aides versées aux syndicats de rivières a été consommée. Les syndicats ont pris beaucoup de retard, notamment du fait d'une pause dans les prises de décision du fait des élections municipales.

Section d'investissement

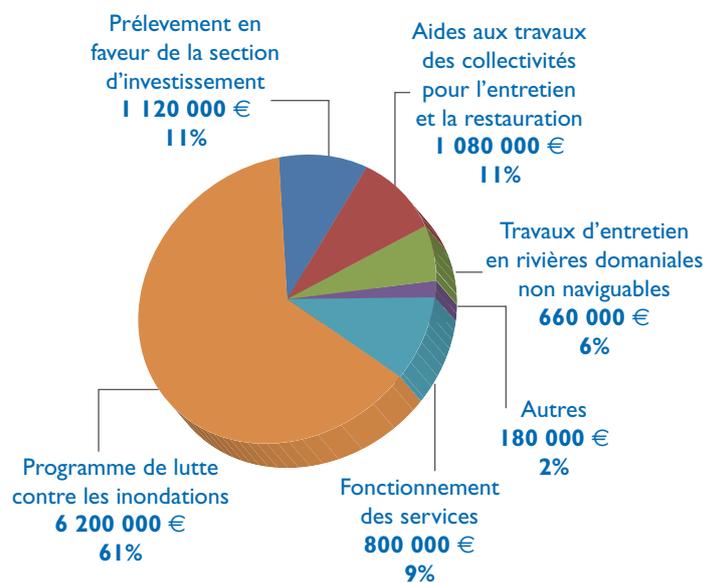
Le taux de consommation des crédits destinés aux travaux réalisés sur les rivières domaniales non navigables avoisine 100%.

Par contre, l'étude sur la programmation 2009-2013 a pris du retard et 11 000 € ont été dépensés sur les 179 400 €. En ce qui concerne le programme interrégional de lutte contre les inondations, l'année 2008 aura été une année

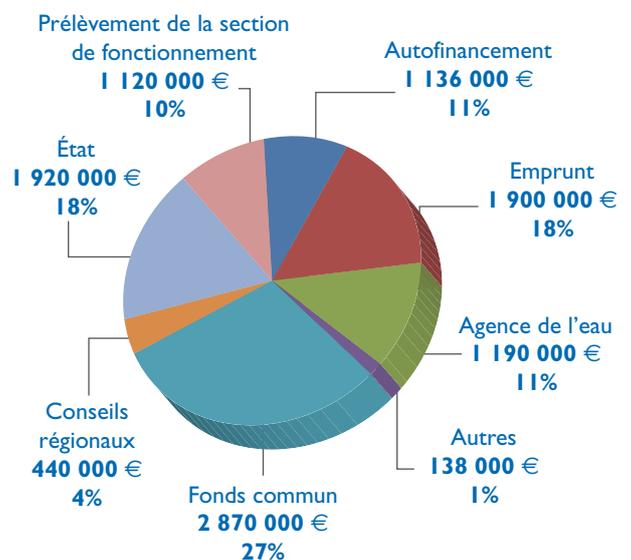
de fort décaissement. Plus de 6 000 000 € ont été consacrés à l'avancement des travaux de Longueil-Sainte-Marie et de Proisy. Le décalage grandissant entre le paiement des factures et la perception des acomptes de subvention a amené l'Entente à réaliser un emprunt d'un montant de 1 900 000 € (conformément à ce qui avait été envisagé lors du débat d'orientation budgétaire 2008 et lors du vote du budget primitif 2008).

Dépenses et recettes en 2008

Dépenses en euros



Recettes en euros



Le budget primitif 2009

Dans un contexte économique difficile et incertain, et en concertation avec les présidents de Conseils généraux membres, le Président de l'Entente a limité le plus possible l'actualisation des participations statutaires. Dans un premier temps, une actualisation (proposée chaque année en fonction de l'inflation connue) de 3% a été discutée lors de la réunion de Bureau du 23 septembre 2008 et lors du débat d'orientation budgétaire. La moitié des Conseils généraux a donné son accord à cette actualisation des participations tout en demandant à l'Entente de construire le budget 2009 en tenant compte des difficultés financières rencontrées par les départements.

Le Président a revu l'actualisation à 1,5%. Le budget primitif 2009 a donc été proposé et adopté ainsi le mardi 2 décembre 2008 par le Conseil d'administration.

Pour contenir la diminution des participations statutaires en monnaie constante, des choix ont donc été effectués. Les travaux en rivières domaniales non navigables ont été restreints à un simple enlèvement d'embâcles, dans l'attente de la programmation pluriannuelle en cours d'élaboration. Toutefois, le Conseil d'administration a retenu le principe de tester pendant trois ans un programme de réduction de la vulnérabilité de l'habitat, en autorisant le recrutement d'un agent pour conduire ce projet en partenariat avec 10 communes volontaires.

Ce budget primitif permet de réaliser la transition entre la fin de la génération des CPER 2000-2006 et la mise en place de la nouvelle génération des CPIER 2007-2013. C'est la raison principale pour laquelle les crédits de paiements d'investissement sont en nette baisse puisque les chantiers de Longueil-Sainte-Marie et de Proisy sont en cours d'achèvement, et que les autres sites font toujours l'objet d'études.

Le budget primitif 2009 s'établit donc à 6 498 511 € tant en dépenses qu'en recettes.

Contexte et caractéristiques :

- une augmentation de 1,5% (inférieure à l'inflation constatée de 3,2%) des participations des Départements après consultation de tous les Présidents des Conseils généraux
- la mise en place du programme réduction de la vulnérabilité, bénéficiant d'une aide exceptionnelle de l'Etat (sur 3 ans) en soutien du recrutement de l'agent chargé d'animer le programme
- un programme d'entretien des rivières domaniales non navigables à minima
- la mise en place des charges récurrentes d'entretien de l'aménagement de Longueil-Sainte-Marie et de la perception des redevances auprès des communes bénéficiaires

Les dépenses

L'investissement

Les crédits de paiements affectés au programme de travaux sur les rivières domaniales non navigables permettront d'assurer l'enlèvement de la majorité des embâcles répertoriés sur

le linéaire de cours d'eau.

Les crédits de paiements affectés au programme interrégional de lutte contre les inondations permettront d'engager la poursuite du chantier de Proisy et seront complétés par les restes à réaliser de l'exercice 2008. La quasi intégralité de ces crédits de paiements sera consacrée à l'achèvement des travaux de construction des sites de Longueil-Sainte-Marie et Proisy.

Le fonctionnement

Les crédits de paiements nécessaires au fonctionnement des services sont en légère augmentation (+1,4%).

Les crédits de paiements des aides versées aux syndicats de rivières sont en légère baisse (-5%), au vu des projections sur les dossiers connus des services et de leur avancement.

DEPENSES Budget primitif 2009 (en euros)

Fonctionnement des services	889 080
Aides aux collectivités territoriales	1 950 000
Travaux sous maîtrise d'ouvrage Entente en rivières domaniales non navigables	120 000
Programme interrégional de lutte contre les inondations	2 245 393
Divers	184 825
Travaux dans le bâtiment	10 000
Opérations d'ordres	127 601
Autofinancement	971 612
Total	6 498 511

Les recettes

Les recettes sont composées :

- des participations statutaires (en augmentation de 1,5%) et des participations additionnelles versées par les Départements
- des redevances perçues auprès des communes bénéficiaires des aménagements de Longueil-Sainte-Marie et Proisy
- des subventions accordées par l'Etat, l'Agence de l'eau, les Conseils régionaux de Champagne-Ardenne, d'Île-de-France et de Picardie et du FEDER (pour les travaux en rivières domaniales non navigables).
- du FCTVA

RECETTES Budget primitif 2009 (en euros)

Agence de l'eau Seine-Normandie	1 221 000
Etat	434 061
Conseils régionaux	320 545
Entente	2 736 442
Communes	44 750
Divers	12 500
FCTVA	630 000
Opérations d'ordres	127 601
Autofinancement	971 612
Total	6 498 511

Les programmes d'investissement

Au ressortir des Plans d'actions et de prévention des inondations (PAPI) et conventions des précédents Contrats de plans Etat-Régions CPER en phase d'achèvement en 2008, les nouveaux Contrats de projets interrégionaux Etat-Régions (CPIER) 2007-2013 ont trouvé une légitimité dans le cadre du Plan Seine, élaboré par l'Etat, qui rassemble des actions orientées tant vers la prévention des risques que vers l'environnement. Ce vaste programme consacre de nombreux projets dont les financements sont multiples. Ainsi, l'Entente a vu sa proposition d'un nouveau **programme de lutte contre les inondations** d'un montant de **25,8 M€**, retenu par l'Etat (40%) et les trois Conseils régionaux (30,9%) en 2007 et lancé en 2008.

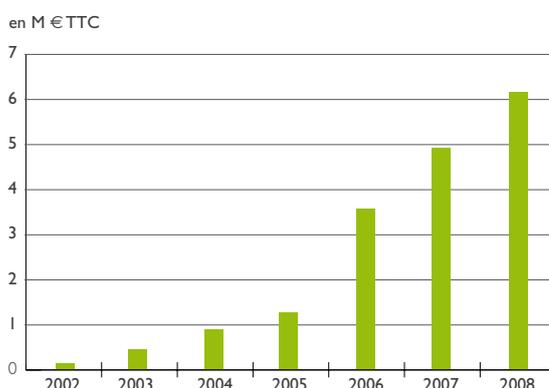
Le contrat de CPIER a été signé le 28 février 2008. La convention précisant le programme d'action a bénéficié de délibérations favorables lors du Conseil d'administration de l'Entente Oise-Aisne le 13 décembre 2007, de celui de l'Agence de l'eau le 22 avril 2008 et a été validé par les trois Conseils régionaux signataires (le 25 avril 2008 en région Picardie, le 16 juin 2008 en région Champagne-Ardenne et le 10 juillet 2008 en région Ile-de-France).

Par ailleurs, un soutien du FEDER affecté au bassin Seine-Normandie, vient également compléter le plan de financement (9,1%) pour atteindre les 80% d'aide sur la réalisation, in fine, de sept sites d'écrêtement des crues à l'horizon 2013 (outre Longueil-Sainte-Marie et Proisy, les sites de Saint-Michel (02), Watigny (02), Varennes-en-Argonne (55), Savigny-sur-Aisne (08) et un programme d'aménagements rustiques sur des affluents de l'Aisne ardennaise).

S'agissant des actions environnementales, le Plan Seine a embarqué les travaux sur les rivières domaniales non navigables dont l'Entente assure la maîtrise d'ouvrage, en réservant des contributions des FEDER régionaux (Picardie et Champagne-Ardenne), à hauteur de 20% en Champagne-Ardenne et environ 9% en tant que complément à 20% des aides du Conseil régional de Picardie, sur un programme estimé à 4,9 M€ sur la période 2007-2013. Enfin, les études sur le site de Montigny-sous-Marle bénéficient d'une aide spécifique de 40% de l'Etat et de 33% de la Région Picardie, hors CPER.

Les aides apportées par l'Agence de l'eau Seine-Normandie aux travaux en rivières, tant pour la maîtrise d'ouvrage de l'Entente que pour la gestion déléguée des aides aux collectivités, légitimant un soutien aux équipes

Dépenses réalisées annuellement sur programme CPER



investies sur le champ environnemental, ont fait l'objet en 2008 d'une convention d'aides s'inscrivant dans le contrat global **pour l'eau 2008-2012**.

Les objectifs globaux de ce contrat s'inscrivent dans la Directive cadre européenne sur l'eau (DCE) et visent :

- à soutenir les actions qui sont inscrites dans les orientations du SDAGE Seine-Normandie et dans les priorités du IXème programme (PTAP 2007-2012) ;
- à contribuer à une gestion équilibrée de la ressource en eau, notamment en ce qui concerne l'amélioration globale du fonctionnement des cours d'eau, la préservation et la valorisation du milieu naturel ;
- à organiser une synergie entre l'Entente et l'Agence de l'eau pour développer, promouvoir et financer les opérations à mener pour atteindre ces objectifs, en particulier l'atteinte du bon état des masses d'eau en 2015.

L'Entente, par cette opération de contractualisation pluriannuelle, souhaite développer les actions concourant aux résultats suivants :

- une restauration des rivières et annexes cohérente avec les objectifs du SDAGE
- un entretien du réseau hydrographique en accord avec les besoins identifiés
- la sensibilisation régulière des maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre aux enjeux du bassin et notamment à l'atteinte du bon état des cours d'eau
- une planification concertée de l'animation des maîtres d'ouvrage pour la mise en œuvre des études et travaux nécessaires
- l'émergence d'actions expérimentales
- la tenue à jour d'outils de suivi

Localisation des projets	autorisation de programme études		autorisation de programme travaux	
	dates	montants	dates	montants
Site de Longueil-Sainte-Marie (60)	28/11/2002	501 000 € HT	02/10/2003 02/02/2006	9 400 000 € HT
Site de Proisy (02)	29/11/2001	300 000 € TTC	25/11/2004	8 200 000 € HT
Site de Boureilles (55)	24/11/2004 et 02/02/2006	550 000 € HT		
Site de Saint Michel et Watigny (02)	06/04/2006	680 000 € HT		
Site de Savigny-sur-Aisne (08)	06/04/2006	680 000 € HT		
Site des Crêtes Préardennaises (02)	14/10/2008	710 000 € HT		

les actions de l'Entente



I. Connaissance, mémoire du risque, information préventive

Communication et information préventive

Les nouveaux outils et actions de communication



L'Entente Oise-Aisne, dans le souci d'informer au mieux le grand-public, les collectivités et acteurs institutionnels, a édité deux plaquettes : une plaquette institutionnelle et une plaquette technique relative au programme d'aides aux collectivités. Ces outils sont distribués lors de réunions et par mailing au cas par cas et permettent d'appréhender synthétiquement les missions et objectifs de l'Institution. Un mailing à l'ensemble des collectivités bénéficiaires d'aides de l'Entente a été effectué en 2008. Au-delà de la refonte du bulletin d'information interne à destination des membres, « Entente toutes crues », une lettre d'information « spéciale 40 ans » a été réalisée et publiée en décembre. Ce numéro de 16 pages, ayant nécessité de nombreuses recherches d'archives, retrace le parcours de la structure depuis 1968, les étapes majeures de développement ou de réorientation stratégique (ralentissement dynamique, entretien et restauration des rivières, aides aux collectivités, etc.) et rassemble

de nombreux témoignages d'acteurs ayant contribué fortement au devenir de l'Entente et de ses projets.

L'Entente met également en œuvre depuis fin 2008 une réflexion sur la réalisation d'un sentier pédagogique sur le site de Longueil-Sainte-Marie s'inscrivant dans le cadre du réaménagement écologique des étangs de Pont-Sainte-Maxence. Un comité de suivi des outils (dont des panneaux) rassemblant des acteurs pédagogiques et techniques se réunira ponctuellement à chaque étape du projet. L'objectif est de pouvoir débiter un programme d'animation du site géré par l'Entente à destination des scolaires et du grand-public courant 2009.

Par ailleurs, une analyse du site Internet a été effectuée, permettant d'esquisser un cahier des charges identifiant sa future arborescence et son contenu dans la perspective d'une proposition de refonte globale sous deux ans.

Enfin, les services ont participé à l'animation de journées de formation, de sensibilisation ou de colloques, à la réalisation d'outils d'information de partenaires et organisé des visites techniques à destination des élus, partenaires, enseignants, étudiants, etc. A titre d'exemple, la visite technique de Proisy a rassemblé plus de 200 personnes venant des six départements du bassin pour une présentation interactive du fonctionnement de l'ouvrage suivie d'une visite de terrain commentée. En 2009, une inauguration après réception du chantier sera organisée et la plaquette technique du site actualisée.



Visite technique du site de Proisy (02)

L'Exposition itinérante « Des rivières et des hommes... apprendre à vivre avec les inondations »

Le planning prévisionnel 2008 d'itinérance de l'exposition « Des rivières et des hommes... apprendre à vivre avec les inondations » a été respecté soit trois itinérances (Mairie de Verneuil-En-Halatte ; Maison du Conseil général de l'Oise à Songeons ; Lycée Gay Lussac à Chauny). Cette dernière itinérance a rassemblé près 700 lycéens et collégiens de ce secteur impacté par les inondations. Les élèves ont pu bénéficier de cette animation pédagogique sur une période de trois semaines.

Afin de répondre à la demande des enseignants et animateurs pédagogiques, le CD-Rom de l'exposition a été retiré à 2000 exemplaires ainsi que le dépliant associé permettant en amont des itinérances d'élaborer des supports pédagogiques à destination du personnel encadrant et des élèves. L'Agence de l'eau Seine-Normandie, partenaire de l'opération depuis son lancement, a apporté une subvention pour ces rééditions. L'Entente Oise-Aisne a également été relais de la consultation du public relative à la révision du SDAGE Seine-Normandie.

En 2009, les démarches d'information et de sensibilisation se poursuivront afin que des itinérances puissent avoir lieu dans les départements amont du bassin. La mise à disposition d'information à destination des scolaires et d'outils pédagogiques pour les enseignants via le site Internet se poursuivra également en partenariat avec les services du rectorat d'Amiens ; il est à noter que l'architecture actuelle du site Internet de l'Entente limitera néanmoins les ambitions assignées à ce dernier objectif. Par ailleurs, une révision de l'exposition sera éventuellement à prévoir nécessitant d'éventuels retirages de panneaux ou réparations ponctuelles.



Déroulement du programme d'aide à la pose de repères de crues

Le programme d'aide à la pose de repères de crues proposé par l'Entente Oise-Aisne vise à soutenir financièrement et techniquement les collectivités du bassin versant concernées par le risque d'inondation, dans leur mise en conformité avec la loi du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages, qui leur impose de poser des repères de crues.

Ce programme, engagé en juillet 2005, s'est poursuivi durant l'année 2008 avec la pose de cinq nouveaux repères : trois dans le département de l'Aisne (Effry, Pont-Arcy, Ohis) et deux dans le Val-d'Oise (Butry-sur-Oise, Saint-Ouen-l'Aumône). L'ensemble des 11 repères posés fin 2008 sont tous accompagnés d'un panneau d'information personnalisé.

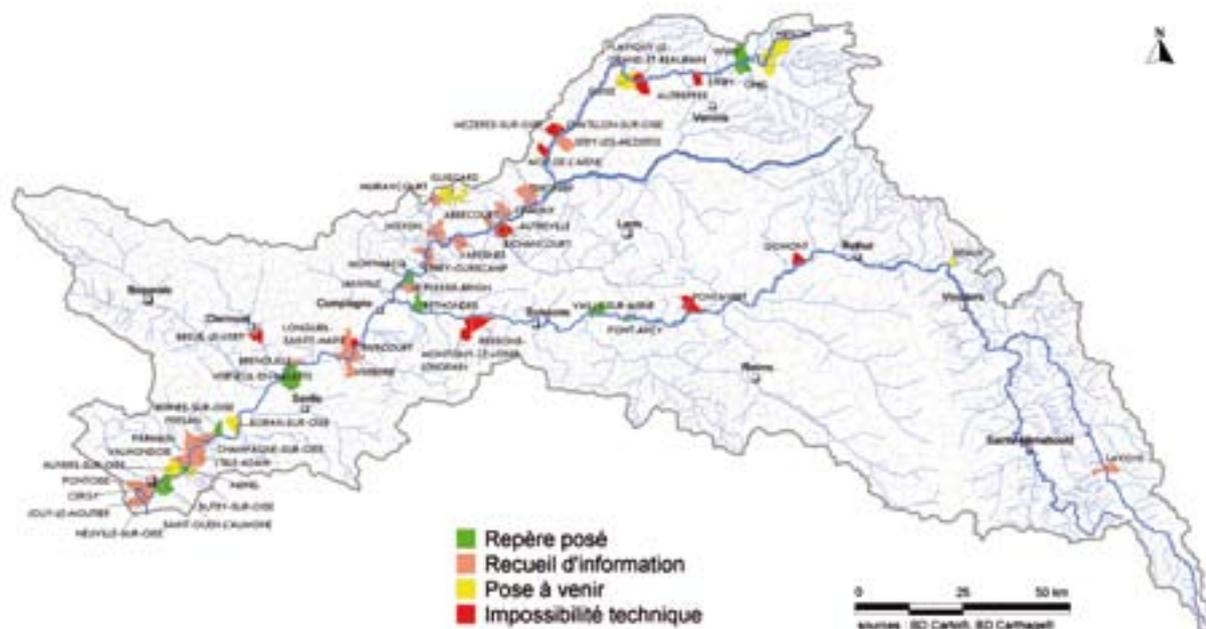


Panneau d'information d'Effry (02) réalisé en 2008



Repère d'Ohis (02) posé en 2008

Pose de repères de crues : état des lieux



Les étapes pour poser un repère sont nombreuses. La concertation est de mise et les services de l'Entente Oise-Aisne ont effectué 38 déplacements en 2008 pour faire avancer les dossiers de chaque commune, avec le soutien des collectivités candidates qui s'impliquent fortement pour le recueil d'informations et la connaissance des crues passées.

Par ailleurs, pour des raisons économiques, l'Entente Oise-Aisne a mis fin au marché de topométrie passé avec un cabinet de géomètres. Elle dispose désormais d'un appareillage GPS, lui permettant de déterminer en régie les cotes des crues historiques.

Cette année encore, l'Entente Oise-Aisne a poursuivi ses efforts de communication par l'envoi d'une plaquette d'information relative à ce programme et a diversifié son approche vers de nouvelles collectivités situées le long du Noirieu, de la Serre et dans le nord des Ardennes. De nouveaux envois sont prévus pour l'année 2009. Suite à la forte crue de la Verse des 7 et 8 juin 2007 dans le département de l'Oise, plusieurs communes sinistrées se sont portées candidates. Fin 2008, 54 communes se sont engagées dans la démarche d'entretien de la mémoire du risque.

Répartition des communes par département et avancement des dossiers

Département	communes candidates	communes candidates en 2008	repères posés	repères posés en 2008	Impossibilité de pose	impossibilité conclue en 2008
Aisne	21	0	5	3	10	0
Ardennes	2	0	0	0	1	0
Marne	0	0	0	0	0	0
Meuse	1	1	0	0	0	0
Oise	16	4	3	0	2	0
Val-d'Oise	14	0	3	2	0	0
Total	54	5	11	5	13	0

II. Actions d'hydraulique douce en lit mineur, entretien et restauration des cours d'eau

Des actions d'entretien, de restauration des cours d'eau et de reconquête des milieux aquatiques

Le maintien des capacités d'écoulement des eaux dans le lit mineur des rivières et de l'équilibre de la végétation rivulaire, constitue l'un des aspects de la gestion des milieux aquatiques et participe à la gestion du risque inondation. Toutefois, les compétences relatives à l'entretien des cours d'eau varient selon leur statut juridique. Le tableau suivant indique la répartition des responsabilités pour les différentes sections.

La politique de l'Entente Oise-Aisne a longtemps consisté à favoriser l'écoulement des eaux par la réalisation de travaux de réhabilitation et d'entretien des cours d'eau. Elle cherchait par ailleurs à faire émerger des maîtres d'ouvrage susceptibles de prendre en charge ces travaux sur les rivières et sections de rivières non domaniales du bassin versant en mobilisant les participations des Conseils généraux membres de l'Entente et les aides de l'Agence de l'eau Seine-Normandie aux taux de 25 % et 40 % respectivement.

Par ailleurs, l'Entente Oise-Aisne assure la maîtrise d'ouvrage des travaux d'entretien et de restauration des sections des rivières domaniales non navigables Oise et Aisne. Elle reçoit une aide de l'Agence de l'eau (40 %) et des Départements sur lesquels s'effectuent les travaux.

Statut du cours d'eau	RESPONSABILITÉ	OISE	AISNE
Non domanial	les riverains et, par substitution, les collectivités locales et leurs groupements (<i>syndicats de rivières, etc.</i>)	en amont de Beautor (02) ainsi que tous les affluents de l'Oise	en amont de Mouron (08) et tous les affluents de l'Aisne
Domanial non navigable	Etat qui donne mandat à l'Entente Oise-Aisne	entre Beautor (02) et le Plessis-Brion (60)	entre Mouron (08) et Condé-sur-Aisne (02)
Domanial navigable	Voies navigables de France	en aval du Plessis-Brion jusqu'à la confluence avec la Seine à Conflans-Sainte-Honorine	en aval de Condé-sur-Aisne (02) jusqu'à la confluence avec l'Oise

Le programme pluriannuel d'entretien et de restauration des rivières domaniales non navigables

L'Entente Oise-Aisne réalise des travaux en rivières domaniales non navigables depuis sa création, en qualité de maître d'ouvrage. Le plan financement de ces travaux a été, comme en 2007, particulièrement désavantageux pour l'Entente qui réalise des travaux pour compte de tiers. En effet, elle reçoit 40 % de l'Agence de l'eau, 15 % des Conseils généraux membres concernés par ces travaux (Aisne, Ardennes, Oise), 20% du Conseil régional de Picardie et du FEDER. L'Etat a une nouvelle fois été absent de ce plan, estimant que l'aide qu'il apportait jusqu'en 2002 devait faire l'objet d'un transfert auprès de l'Agence de l'eau dans le cadre de décroisement des aides Etat-Agence, tandis que cette dernière estimait que les travaux en rivière domaniales étaient exclus de telles mesures.

Les travaux 2008 ont correspondu à la quatrième tranche du programme pluriannuel élaboré entre 2002 et 2004 par le bureau d'études SIEE, d'un montant de 559 316 € TTC. Ils ont concerné les communes de Menneville, Pignicourt, Variscourt, Guignicourt, Condé-sur-Suippe, Berry-au-Bac, Gernicourt, Pontavert, Concevreux, Chaudardes, Cuiry-les-Chaudardes et Maizy pour la rivière Aisne, ainsi que Beautor et Condren pour la rivière Oise.



La frayère de Maizy (02)

Une réunion d'information des maires s'est tenue préalablement aux travaux, le 30 juin à Guignicourt.

Un enlèvement des embâcles les plus préjudiciables a été effectué sur l'ensemble du linéaire.

Suite à l'étude menée pour le compte du SIGMAA (syndicat intercommunal compétent sur l'Aisne domaniale dans le département de l'Aisne) avec l'aide financière de l'Entente et en partenariat avec l'ensemble des acteurs locaux, un programme de restauration d'une frayère à brochets a été défini sur le secteur du lieu-dit « le Marais des cochons ».

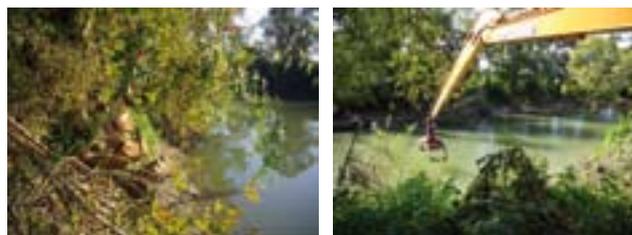
C'est dans ce cadre qu'ont été décidés la restauration et le renforcement du potentiel écologique de cette zone humide, alors essentiellement composée de plusieurs dépressions déconnectées du cours d'eau avant la fin du mois d'avril.

Des travaux de terrassement ont été conduits sur l'emprise d'une ancienne peupleraie, sur environ un hectare. Un chenal a été rétabli avec un profil de berge présentant des pentes très douces de manière à offrir une surface recouverte d'un support de ponte favorable aux brochets, submergé de mi février à mi mai.

Enfin, les chaînes enfouies en fond de lit à Tergnier, Mouron, Brécy-Brières et Rilly-sur-Aisne ont été levées au mois de novembre 2008. Elles servent à apprécier les quantités de sédiments remis en mouvement lors des épisodes de crue, aidant ainsi à la compréhension de la dynamique des écoulements. Les conclusions seront disponibles au début de l'année 2009.

Les travaux sur la végétation sont réalisés par l'entreprise Forêts et paysages sur l'Aisne, TPRF Ruget sur l'Oise, les actions morphologiques comme les frayères, sont réalisées par l'entreprise Chantiers du barrois, le tout sous la maîtrise d'œuvre du groupement SPMC Benoist Journal.

Un nouvelle étude de programmation a été lancée en juillet 2008 et devrait permettre d'élaborer le nouveau programme pluriannuel courant 2009 (voir chapitre « Actions transversales environnementales », p. 38).



Aides aux collectivités locales pour les travaux d'entretien et de restauration des cours d'eau

L'Entente Oise-Aisne assure conjointement avec l'Agence de l'eau Seine Normandie via un contrat global pour l'eau, le financement d'un programme annuel d'aides aux collectivités locales et à leurs groupements pour les travaux qu'elles souhaitent réaliser en matière d'aménagement et d'entretien régulier des rivières sur lesquelles elles ont acquis la compétence.

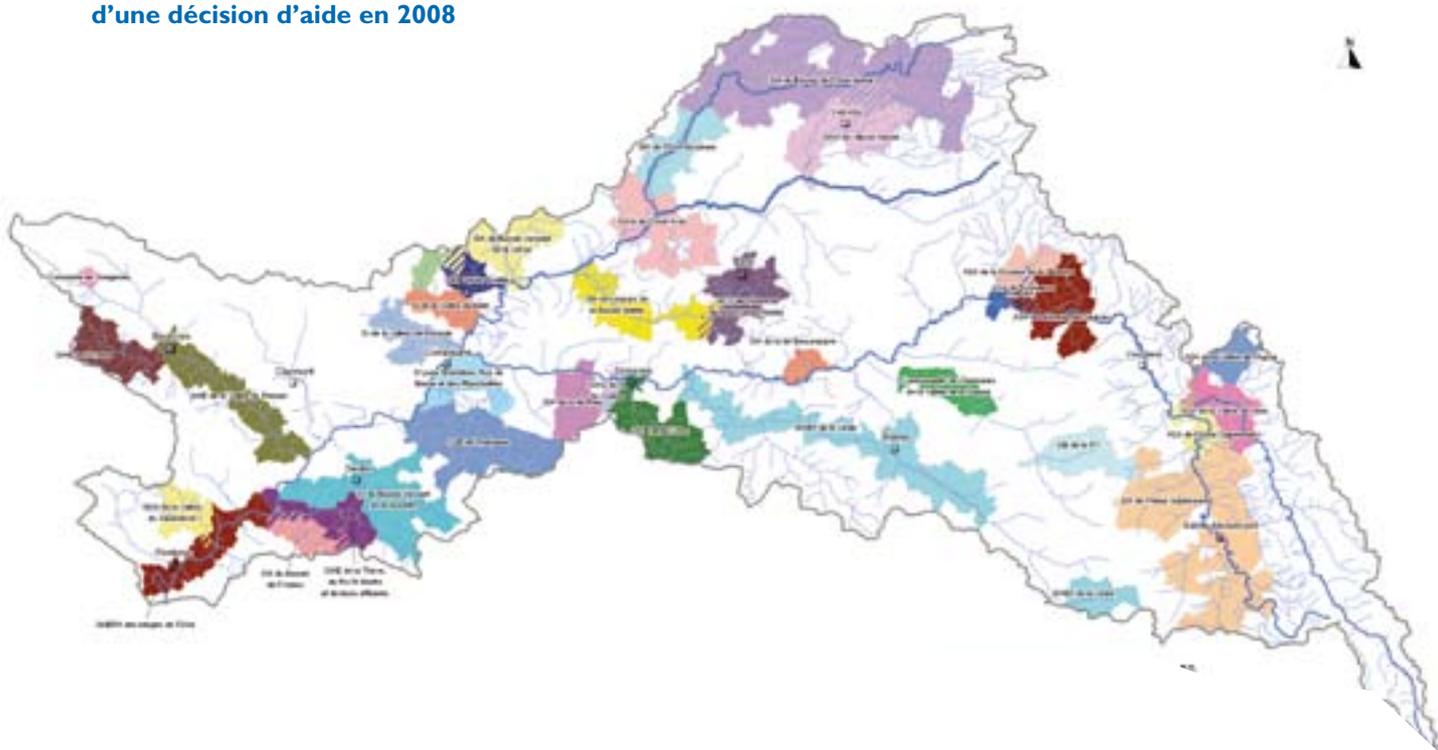
Ces travaux peuvent également être réalisés par des communautés de communes, ou encore par des groupements de propriétaires riverains rassemblés en associations syndicales autorisées (ASA).

Ces collectivités se substituent ainsi aux riverains dans leurs obligations légales d'entretenir le lit et les berges des

cours d'eau non domaniaux dont ils sont les propriétaires. Créés à l'initiative des communes, une soixantaine de syndicats intercommunaux d'aménagement de rivières existent aujourd'hui sur l'ensemble du bassin versant de l'Oise et de l'Aisne.



Collectivités ayant bénéficié d'une décision d'aide en 2008



Les services de l'Entente Oise-Aisne assurent le secrétariat du Comité technique de l'Entente et l'instruction des dossiers de demandes de subvention en concertation avec l'Agence de l'eau.

Le Comité technique, présidé par le directeur des services de l'Entente, comprend des représentants des services de l'Etat (DIREN, DDAF, SNS), de l'Agence de l'eau, des Conseils généraux membres, et des experts invités es-qualité. Il donne un avis sur les demandes de subvention pour éclairer les décisions d'aides du Conseil d'administration. Celui-ci délibère sur les propositions d'affectation qui lui sont soumises après examen par le Bureau de l'Entente.

Les services de l'Entente assurent la gestion des programmes d'aides et la comptabilité des crédits afférents mis à sa disposition par l'Agence de l'eau à travers des conventions financières annuelles et des participations des Conseils généraux membres. Depuis septembre 2005, le Conseil général de l'Aisne a lui aussi confié à l'Entente Oise-Aisne la gestion des aides qu'il apporte en matière d'entretien et de restauration de rivières.

Depuis 2003, l'appel aux départements membres est adapté aux besoins de décaissements pour l'année en cours, à l'aide d'une estimation pour chaque dossier des prévisions de paiement.

Une autre modification dans la gestion des aides a été apportée en 2003 : de nombreuses collectivités ne réussissaient pas à inscrire leur programme de travaux dans les contraintes de gestion imposées par l'Entente (commencement des travaux dans la première année

qui suit la prise d'arrêté, achèvement dans les deux ans), contraintes par ailleurs dictées par la nécessaire célérité d'avancement des programmes dans leur globalité.

C'est pourquoi, la décision d'aide du Conseil d'administration n'est plus suivie d'un arrêté de subvention, mais d'une lettre du président de l'Entente autorisant la collectivité à engager les procédures de consultation des entreprises. Au vu d'éléments attestant du lancement de l'opération (ordre de service à l'entrepreneur), l'arrêté de subvention est émis pour une validité de deux ans. Ce mécanisme permet de mieux adapter la gestion des aides aux contraintes de programmation des collectivités.

Du fait de nombreuses factures émises antérieurement à la signature de l'arrêté de subvention, les versements ont été suspendus en fin d'année, le temps de clarifier le mécanisme qui sera réexpliqué aux collectivités bénéficiaires lors de l'appel annuel à la mi 2009.



Réouverture d'une annexe hydraulique

Années	Montant des subventions attribuées (euros)				Nombre de projets subventionnés	Montant de l'assiette subventionnable par l'Entente (euros)
	Agence de l'eau	Conseils généraux (Entente Oise-Aisne)	Conseil général de l'Aisne	Total		
2002	1 130 885	1 044 369		2 175 254	59	4 609 471
2003	913 550	599 934		1 513 484	42	2 409 045
2004	1 079 975	793 374		1 873 349	50	3 352 922
2005	1 902 423	923 020	147 755	2 973 197	60	4 407 799
2006	1 237 681	523 140	113 141	1 873 962	51	2 407 109
2007	958 470	547 385	202 907	1 708 761	46	2 403 989
2008	703 550	342 750	55 673	1 101 973	43	1 576 151
Opérations acceptées	443 204	276 744	30 889	750 837	32	1 112 127
Opérations à réserves	260 346	66 006	24 784	351 136	11	464 024

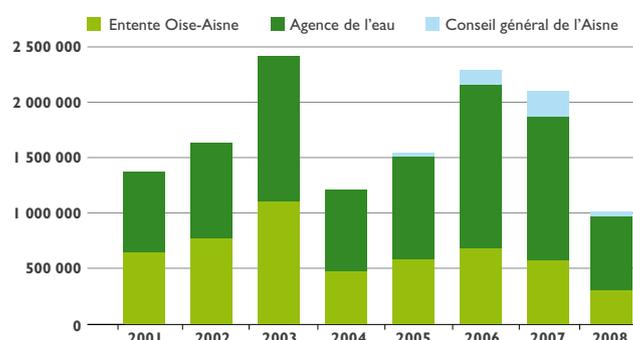
En décembre 2007, le Conseil d'administration a approuvé le nouveau régime d'aides aux collectivités. Les objectifs et les actions proposés s'inscrivent pleinement dans les orientations et recommandations de la Directive cadre sur l'eau. Ces orientations en cohérence avec les objectifs fixés par le contrat global pour l'eau entre l'Agence de l'eau Seine-Normandie et l'Entente Oise-Aisne, modifient ou développent certaines typologies d'actions aidées auprès des collectivités dans le souci de l'atteinte du bon état écologique en 2015. Ainsi, les actions environnementales font l'objet d'une famille d'objectifs spécifiques comprenant notamment des actions visant l'amélioration de l'état de la ripisylve, de l'hydromorphologie des cours d'eau, de la diversification des habitats et de préservation de la biodiversité. Afin d'accompagner au mieux la mise en œuvre de ces orientations et les actions ainsi retenues, une plaquette à destination des maîtres d'ouvrage et des partenaires a été réalisée courant 2008 (voir chapitre « Connaissance, mémoire du risque, information préventive », p. 27)

Le tableau suivant indique, pour chacune des années 2002 à 2008, le nombre de projets d'entretien et de restauration

de rivières subventionnés (études et travaux), le montant des aides attribuées et le montant des assiettes éligibles relatives à ces projets. Les opérations acceptées font référence aux dossiers bénéficiant d'une décision d'aide mais dont les travaux n'ont pas commencé ; les opérations à réserves ont fait l'objet d'une décision d'aide sous réserve de la fourniture de pièces administratives complémentaires.

La liste des projets subventionnés et les collectivités bénéficiaires est jointe en annexes.

Évolution des décaissements (en euros)



Caisson végétalisé - Anor (59)





Restauration d'une frayère à brochets - Etreapont (02)

Le nouveau système de gestion des aides ne permet pas une lecture cohérente des engagements pris par l'Entente et l'Agence de l'eau au fil des années. Aussi, seul le rythme des décaissements permet d'apprécier l'évolution des aides versées aux collectivités. Le graphique ci-avant représente l'évolution des décaissements pour le compte de l'Entente et de l'Agence de l'eau, et pour le compte du Conseil général de l'Aisne mais seulement depuis 2005.

De forts décaissements ont eu lieu en 2003, année où les programmes 2000 et 2001 sont arrivés simultanément à échéance ; en effet, les arrêtés laissaient 3 ans pour réaliser les travaux jusqu'en 2000, puis la durée de réalisation a été diminuée à 2 ans à compter du programme 2001.

L'année 2008 apparaît comme modeste au regard du rythme habituel des aides versées. Les élections municipales de 2008 impactant les projets en cours et une mise au point sur les justificatifs éligibles avec la Paierie en fin d'année, ont occasionné un report dans la gestion du versement des subventions sollicitées en fin d'année 2008 à début de l'année suivante. Les décaissements vont reprendre en 2009 à un rythme plus conséquent.



Aménagement des berges de la Saulces par génie végétal

Aides à la création de syndicats

L'Entente Oise-Aisne continue à favoriser dans son nouveau régime d'aides la constitution de toutes structures collectives (*syndicats intercommunaux ou autres*) souhaitant acquérir la compétence requise pour l'aménagement et l'entretien des rivières. En effet, une aide au fonctionnement pendant les trois premières années qui suivent leur création peut leur être délivrée ainsi qu'aux investissements liés aux enquêtes publiques.

En 2007 deux structures ont reçu une aide : le Syndicat intercommunal d'aménagement et de gestion du Vilpion amont et affluents et le Syndicat intercommunal de gestion et de mise en valeur de l'Aisne non navigable axonaise ; cinq syndicats intercommunaux en ont bénéficié depuis 2001. En 2006, pour la première fois le Syndicat mixte intercommunal d'aménagement du bassin de la Vesle a pu bénéficier d'une aide financière pour la constitution d'une cellule d'animation du SAGE (*schéma d'aménagement et de gestion des eaux*). Le régime d'aide à la création de syndicat a en effet été étendu aux structures animant un SAGE, sous certaines conditions.

III. Actions transversales de préservation de l'environnement

Faire de la lutte contre le risque d'inondations et de la préservation de l'environnement des objectifs convergents

L'Entente Oise-Aisne développe des actions transversales à caractère environnemental dans le cadre de ses projets de lutte contre le risque inondation et d'entretien du domaine non navigable permettant ainsi de garantir une vision cohérente des enjeux de la Directive cadre sur l'eau (DCE) à la masse d'eau.

En 2008, l'Entente a lancé une opération de réaménagement écologique de plans d'eau, une étude de programmation de la bonne fonctionnalité des rivières domaniales non navigables Oise et Aisne ainsi qu'une pêche électrique dans le cadre d'un suivi piscicole. Un protocole de suivi de la frayère de Verberie (60) en partenariat notamment avec l'ONEMA, la Fédération de pêche de l'Oise et l'AAPPMA locale, est également en préparation depuis fin 2008 et sera mis en œuvre début 2009 ; cette démarche innovante permettra de parfaire nos connaissances sur l'aménagement, sur les perspectives techniques d'évolution du projet et modalités optimales de gestion associées.

Le réaménagement écologique des étangs de Pont-Sainte-Maxence (60)

Ce projet de réaménagement écologique a été initié dans le cadre du programme d'aires de ralentissement des fortes crues de l'Oise à Longueil-Sainte-Marie (60), à une vingtaine de kilomètres au nord-est de la ville de Creil. En effet, la masse d'eau concernée requiert une implication forte de la maîtrise d'ouvrage locale et territoriale avec comme objectif l'atteinte de son **bon potentiel écologique en 2015**. Ce projet s'inscrit donc dans les attendus du projet de SDAGE (programme de mesures), et plus largement de la Directive cadre sur l'eau.

Au regard des résultats de l'étude préalable relatif au

projet d'aménagement contre les fortes crues à Longueil-Sainte-Marie, plusieurs actions à caractère environnemental ont ainsi été proposées et pour partie réalisées (Verberie, Longueil-Sainte-Marie et Pontpoint/Pont-Sainte-Maxence).

L'acquisition et le réaménagement écologique des **3 étangs de 93ha** sur la commune de Pont-Sainte-Maxence (60) se situant aux abords et à proximité immédiate de l'implantation de la digue de la boucle de Pontpoint s'inscrit pleinement dans les mesures environnementales du projet global d'écrêtement des fortes crues de l'Oise.

Le projet d'acquisition et de réaménagement de ces gravières par l'Entente reposait avant tout sur un objectif de lutte contre les inondations et sur le constat des fortes potentialités écologiques du site. En effet, ce type de milieu présentant également des potentialités écologiques très élevées, en particulier pour l'accueil des oiseaux d'eau, l'Entente s'est naturellement positionnée en faveur d'un réaménagement important du site.

Ainsi, les propositions retenues par l'Entente de réaménagement écologiques de ces anciennes gravières sont issues de recommandations conjointes entre le Conservatoire des sites naturels de Picardie et le Parc naturel régional Oise Pays de France. Il est à noter également la présence de l'Agence de l'eau, du CPIE de l'Oise et du Conseil général de l'Oise dans un comité de suivi du projet de réaménagement écologique et d'ouverture au public.

Ce projet de réaménagement écologique de zones humides, d'un montant de 300 000 €, est subventionné par l'Agence de l'eau Seine-Normandie.

De plus, ce territoire s'inscrivant dans le périmètre de la politique de développement touristique du Conseil général de l'Oise, il a été convenu conjointement que les digues du site, constituant une zone de cheminement touristique unique aux abords des étangs réaménagés, seraient inscrites au tracé de la « TRANS'OISE », réseau de voies vertes traversant le département. Les digues concernées, suivant les prescriptions du Conseil général, ont donc été

en partie adaptées à cet accueil touristique (élargissement à 4 mètres, revêtement spécifique, etc.) ; le surcoût occasionné sera intégralement pris en charge par le Département. Des actions de communication conjointes seront entreprises en 2009 lors de l'ouverture officielle au public et aux scolaires.

Les grands principes de réaménagement écologique des trois étangs

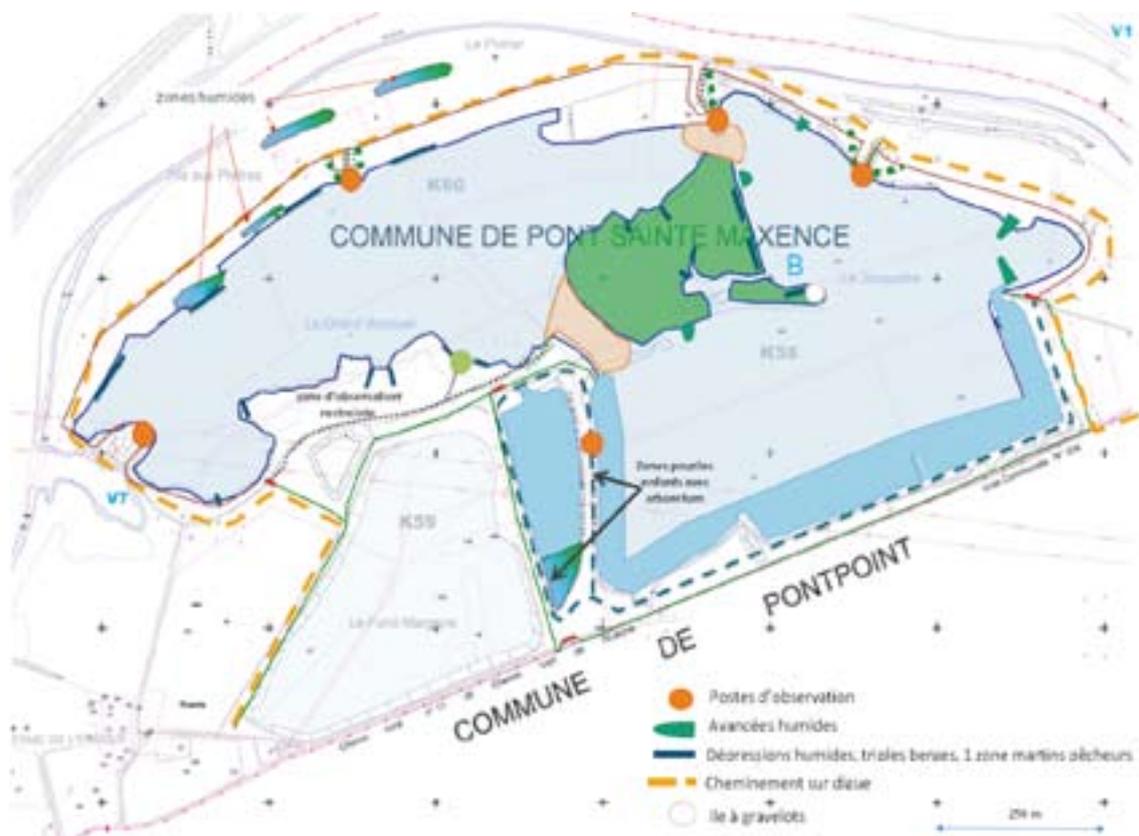
Les profondeurs du plan d'eau ne seront pas changées. Les enjeux de valorisation écologique se localisent avant tout sur le modelé et la gestion des berges, des zones humides et de la végétation :

- **pentés doux** : c'est le problème crucial des actuels plans d'eau ; leurs pentes étaient trop fortes et ne permettaient pas le développement de larges ceintures de végétation immergées et émergées. Il importait donc de retaluter les berges afin de leur donner des pentes comprises entre 5 % et 10 % favorisant la vie aquatique et la biodiversité.

- **sinuosités** : les anciennes berges rectilignes ont été en partie retalutées pour créer des sinuosités ; celles-ci jouent un rôle essentiel d'anse et créeront autant de micro-biotopes de grand intérêt biologique et paysager. Des presqu'îles sont créées de ci-de là, notamment pour l'implantation des postes d'observation des oiseaux et d'une zone à gravelots.

- **réseau d'île et dépressions** : tous les oiseaux d'eau recherchent des zones de quiétude sur les îles et îlots. Une très grande île a été façonnée au cœur d'un vaste plan d'eau créé par la connexion des 2 actuels bassins. Cette île propice à la reproduction constitue le cœur de l'attractivité ornithologique du site. Des îlots sont également façonnés au cas par cas.

- **hauts-fonds et de triples berges** : les hauts-fonds (fonds frôlant le niveau des hautes eaux et affleurants en période de basses eaux) sont essentiels pour la vie aquatique. Il en va de même pour le système dit des « triples berges » composé de cordons d'îlots linéaires et/ou de hauts fonds parallèles à la berge. Ces techniques sont mises en œuvre sur le site.



- **zones de tranquillité** : il est fondamental que l'avifaune du plan d'eau ne soit pas chassée. Une gestion douce des espèces nuisibles (lapins) est réalisée ; bien programmée et gérée, elle est ainsi compatible avec l'attractivité ornithologique du site. De plus, des zones totalement inaccessibles au public sont mise en œuvre. La grande île au cœur du plan d'eau et une zone réservée aux experts joueront pour partie ce rôle de zone de quiétude.

- **zones humides/dépressions** : un réseau de mares et de mouillères (dépressions humides) non connectées au plan d'eau augmente considérablement la biodiversité du site. Il favorise également l'attractivité du sentier : des dépressions humides ont été créées.

- **prairies humides** : une partie des terres cultivées aux abords des plans d'eau côté Oise seront converties en prairie/jachère faune sauvage/fleurie, de fauche, ou pâturées, par semis de mélanges de graminées adaptées aux terrains argilo-limoneux.

- **Plantations d'arbres, de haies arbustives, d'hélophytes (300 pieds)** : un programme de gestion de la flore et de plantations est en cours de réalisation jusqu'en février 2009 et sera poursuivi dans le programme de suivi.

Un programme de suivi hydroécologique : des campagnes de suivi seront réalisées afin d'apprécier l'impact des aménagements et définir les orientations des actions d'entretien.

L'ouverture au public : cette richesse préservée, restaurée et gérée sera présentée au public de la manière suivante :

- **Piste cyclable /TRANS'OISE** le long des étangs avec poste d'observation et masque occultant / toit végétal
- **Zone dégagée ponctuelle pour vue sur le paysage** et préservant la tranquillité de l'avifaune
- **Zone préservée et fermée pour les experts**
- **Zone dédiée pour les scolaires** avec sentier pédagogique (panneaux et outils associés – arboretum) en partenariat avec l'Agence de l'eau (classes d'eau) et acteurs d'éducation à l'environnement
- **Visites techniques ponctuelles**

Une étude de programmation pour la bonne fonctionnalité des rivières domaniales non navigables (DNN) Oise et Aisne : un volet environnemental renforcé

L'Entente a lancé en juillet 2008 une étude environnementale sur les 250 km de rivières Oise et Aisne dont elle assure la maîtrise d'ouvrage déléguée d'entretien et de restauration. Le groupement d'entreprises « Benoist Journel - SPMC-CARICAIE » est en charge de sa réalisation dans la perspective de l'élaboration, à partir d'un état des lieux et d'un diagnostic précis, d'un programme d'actions quinquennal.

Les secteurs géographiques concernés par l'étude sont :

- la section domaniale non navigable de l'Oise dans les départements de l'Aisne et de l'Oise (de Beautor à Plessis-Brion) représentant un linéaire d'environ 90 km,
- la section domaniale non navigable de l'Aisne dans les départements de l'Aisne et des Ardennes (de Mouron à Vailly-sur-Aisne) sur une longueur approximative de 160 km.

Les travaux qui seront définis ont pour objectif d'assurer la bonne fonctionnalité et l'équilibre écologique des cours d'eau. Ces opérations sont destinées à favoriser le bon écoulement des eaux, notamment lors des crues, tout en réduisant le risque que constituent les encombres de bois, tout en privilégiant les actions environnementales s'inscrivant dans les objectifs de la **Directive cadre européenne sur l'eau (DCE)**.

Les membres du groupe de pilotage en charge du suivi de l'étude sont les suivants :

- Le Service de la navigation de la Seine est police de l'eau sur les rivières domaniales et assure la prévision des crues sur le bassin de l'Oise.
- Les Conseils généraux concernés par les tronçons de l'étude
- L'Agence de l'eau Seine-Normandie

- Les Régions Picardie et Champagne Ardenne
- Le Syndicat intercommunal de gestion et de mise en valeur de l'Aisne non navigable axonnaise est susceptible d'intervenir sur l'Aisne ou ses annexes.
- L'association des communes riveraines de l'Aisne du département des Ardennes
- L'association Nature et avenir
- Le Conservatoire des sites naturels de Picardie
- Le Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne
- L'ONEMA et les Fédérations de pêche des Ardennes, de l'Aisne et de l'Oise

Cette étude d'un montant de 150 000 € HT sera achevée courant 2009.

Une pêche électrique dans le cadre du suivi de la diversité piscicole sur le DNN

Dans le cadre de la remise en service de la centrale hydro-électrique de Bourg-et-Comin (02) par Voies navigables de France (Délégation interrégionale du Bassin de la Seine-Arrondissement Champagne), l'Entente Oise-Aisne a fait appel au bureau d'études Dubost Environnement et Milieux Aquatiques pour réaliser un état des lieux du peuplement piscicole de l'Aisne non navigable. Cet état des lieux permettra de constituer un état initial afin d'évaluer ultérieurement les impacts des futurs prélèvements d'eau sur la faune aquatique du cours d'eau après la remise en service qui a eu lieu le 4 août 2008. Cet état des lieux a été réalisé par pêche à l'électricité les 30 et 31 juillet 2008 en amont de la prise d'eau, à l'aval de la restitution et dans un secteur intermédiaire. L'équipe mobilisée comprenait aussi un agent de l'Entente et deux représentants de la Fédération de pêche. Dans la perspective de réitérer ces échantillonnages, ces pêches ont été réalisées selon un protocole standardisé : l'Echantillonnage Ponctuel d'Abondance. Cette méthode permet de calculer l'Indice Poisson Rivière (IPR), un indice biologique normalisé (NF T90-344). Les traits écologiques du peuplement piscicole et les espèces présentant un intérêt patrimonial ont été également détaillés.

Les résultats obtenus sont mitigés. La classe de qualité associée à la première station, située en amont de la prise

d'eau à Berry-au-Bac, est « mauvaise ». Cinq espèces à valeur patrimoniale y sont tout de même observées : anguille, brochet, hotu, loche de rivière et silure. La deuxième station intermédiaire à Pontavert offre une meilleure capacité d'accueil que la station précédente. La classe de qualité de l'indice poisson rivière obtenue est « bonne ». Pas moins de 7 espèces ont une valeur patrimoniale sur les 14 recensées : anguille, barbeau fluviatile, brochet, chabot, loche de rivière et vandoise.

La classe de qualité de l'indice poisson rivière de la dernière station en aval est identique à celle obtenue en amont : « bonne ». Tout comme à la station plus en amont (station intermédiaire), le nombre total d'espèces observées est supérieur au nombre théorique : 11 au lieu de 8 espèces. Cinq espèces sur les 12 échantillonnées ont une valeur patrimoniale : anguille, barbeau fluviatile, brochet, chabot et lotte de rivière.



Une espèce patrimoniale : le brochet

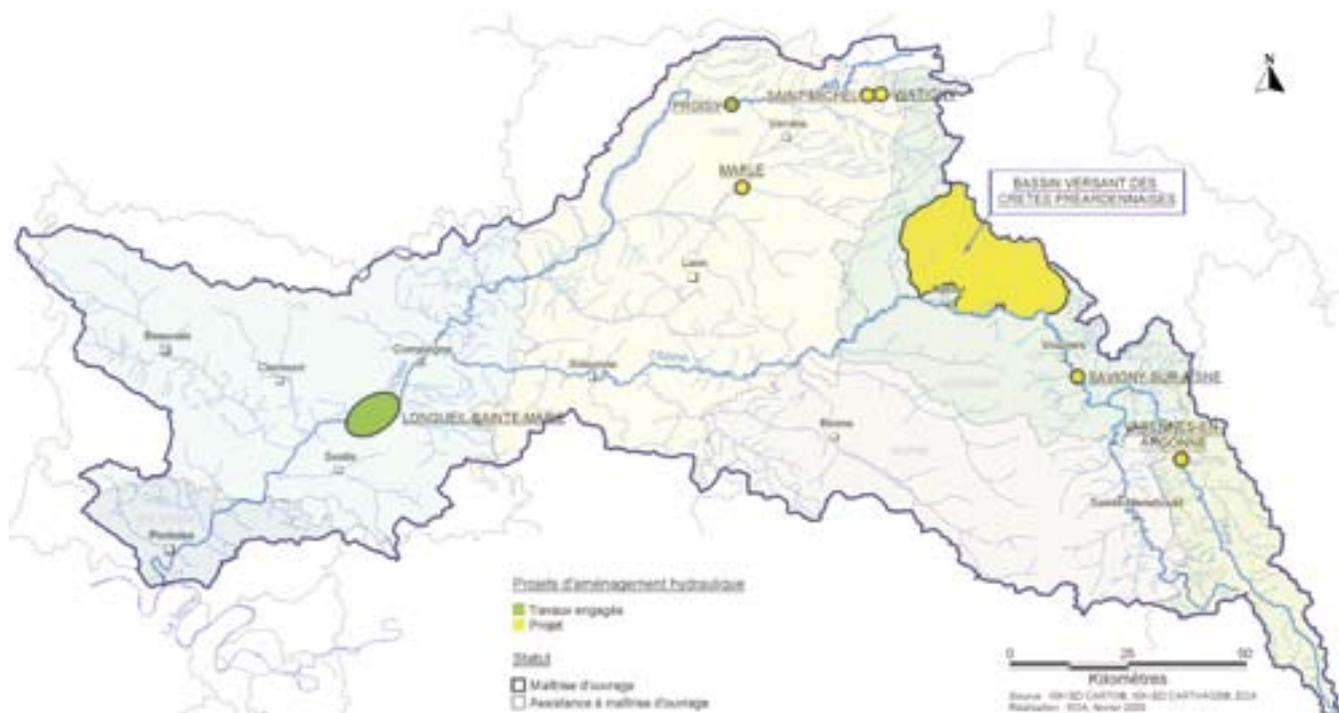
IV. Actions sur le lit majeur pour écrêter la crue

La stratégie de lutte contre le risque d'inondations

La stratégie de ralentissement dynamique en lit majeur de l'Entente consiste en toute technique pour augmenter les temps de concentration de la pluie ruisselée et le laminage de l'onde de crue tout en gardant à l'esprit que la crue ciblée par un aménagement est celle qui maximise l'économie de coût annualisé des dommages.

Les préconisations du rapport de Jean Dunglas, sur lesquelles repose cette stratégie, indiquaient notamment que le ralentissement dynamique était la technique la plus adaptée au bassin de l'Oise doublée d'une nécessaire maîtrise réglementaire de l'urbanisation intégrée aux politiques locales d'aménagement dans les zones exposées aux crues (SCOT, PLU, PPR, schémas de prévention des risques, etc.) ; c'est cette technique principale de gestion équilibrée de l'aléa combinée à des leviers de protection localisées ou politiques préventives complémentaires (protections rapprochées, réduction de la vulnérabilité, aménagement des versants, lutte contre le ruissellement, etc.) qui est mise en œuvre dans la déclinaison du programme de l'Entente visant la lutte contre les fortes crues et les aides apportées aux collectivités locales souhaitant agir contre ce risque majeur.

Cette technique centrale requiert que les aménagements de surstockage puissent être localisés en amont des enjeux et des zones où le laminage naturel est important. En effet, les dommages des crues hivernales sur le bassin sont importants et se situent essentiellement en aval de la confluence Oise-Aisne, depuis l'agglomération compiégnnoise jusqu'à la confluence avec la Seine en aval de Paris. En outre, quelques pôles urbains sont particulièrement exposés, comme Chauny-Tergnier-La Fère (02) sur l'Oise, l'agglomération rethénoise (08) sur l'Aisne et Marle (02) sur la Serre. Le volume excédentaire de la crue, préjudiciable, est un indicateur très pertinent dans les choix effectués puisque la stratégie de ralentissement dynamique vise à écrêter les volumes de pointe. Ainsi, pour la crue de 1993, le volume dépassant le débit décennal sur l'Oise canalisée (en aval de Compiègne) est d'environ 43 millions de m³. Il passe à 156 millions de m³ pour une crue centennale. Autant un volume de 43 Mm³ peut être à la portée de plusieurs aménagements majeurs, autant la crue centennale ne peut être régulée. Ainsi, l'Aisne crée peu de dommages (228 M€, crue de 1993) tout en apportant 2/3 du débit à la confluence avec l'Oise. L'Oise naturelle (en amont de Compiègne) impacte notamment Hirson, Guise et Chauny-Tergnier-La Fère. L'Oise canalisée concentre l'essentiel des dommages (rivière Oise en aval de Compiègne, 1112 M€, crue de 1993).



La concomitance des crues de l'Oise et de l'Aisne, la dégradation des hydrogrammes constatés par l'apport d'affluents, sont également des paramètres décisifs permettant d'apprécier la nécessaire mise en œuvre d'un programme sur la branche de l'Aisne, l'Aire et de leurs



principaux affluents en complément des aménagements en cours sur la branche de l'Oise.

Des niveaux d'actions complémentaires adaptés aux impacts des différentes crues

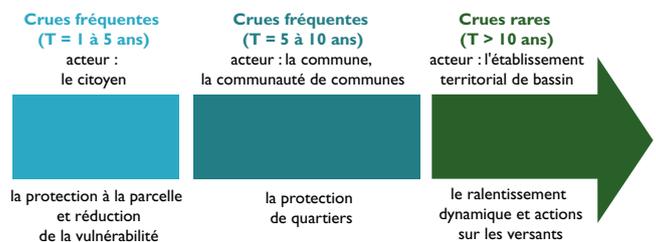
Des crues de faible ampleur (quelques années de période de retour) produisent déjà des dommages à l'habitat et à l'industrie.

Toutefois, la récurrence du phénomène laisse penser que les propriétaires ont une bonne connaissance de ce risque et savent le gérer. Le code civil prévoit d'ailleurs qu'il revient au citoyen de se protéger contre les risques naturels. Pour de petites crues, des solutions locales (merlon en terre, muret de protection) peuvent être mise en œuvre par les propriétaires. Des actions sur l'habitat sont aussi envisagées pour diminuer les dommages en cas de crue ; un programme pilote d'aides aux particuliers pour de tels travaux a été validé par le Conseil d'administration de l'Entente en décembre 2008.

Pour les crues un peu moins fréquentes (5 à 10 ans de période de retour), les dommages commencent à être plus conséquents et peuvent concerner des quartiers dont une protection appropriée et/ou programme d'aménagements localisés (lutte contre le ruissellement, réseau pluvial, etc.) peut avantageusement être recherchée par la commune ou la communauté de communes, sous la forme notamment d'ouvrages de protection. L'Entente apporte d'ailleurs son aide aux projets locaux de protection contre les inondations sous réserve d'être autorisés et hydrauliquement compensés.

Pour des crues plus rares (période de retour supérieure à 10 ans), l'événement devient par définition une catastrophe

naturelle et des solutions locales ne sont plus forcément adaptées et une maîtrise d'ouvrage « bassin » devient nécessaire : le retrait de nombreuses zones à l'expansion naturelle des crues crée des impacts en amont et en aval et aggrave ainsi le risque alentours. C'est pourquoi, il convient de rechercher, au-delà de l'information préventive et actions de protections localisées, des solutions curatives à plus grande échelle, sur d'autres territoires. Les ouvrages d'écrêtement des crues sous maîtrise d'ouvrage de l'Entente, répondant à cette problématique, sont optimisés avec des organes automatisés pour diminuer le nombre d'aménagements et disposer de consignes claires et maîtrisables. Les actions sur les versants augmentent quant à elles les temps de concentration. L'Entente privilégie par conséquent cette approche sur l'amont des versants et sur les sous-bassins des affluents majeurs de l'Oise et de l'Aisne.



L'établissement de bassin, qu'est en passe de devenir l'Entente Oise-Aisne, trouve ainsi toute sa légitimité à réaliser des ouvrages dynamiques et statiques (sites de surstockage, ouvrages rustiques sur les affluents, etc.) sur certains territoires moyennant l'indemnisation occasionnelle des dégâts aux cultures au profit des populations distantes. La complémentarité entre un aménagement de surstockage, des aménagements visant à limiter la dégradation en aval au gré des apports des affluents et les protections rapprochées en aval, à une cote égale à celle restituée par l'aménagement, est d'une efficacité certaine, les enjeux étant exonérés du risque pour toutes les crues de période de retour inférieure à la crue de saturation. Les actions de réduction de la vulnérabilité viennent compléter le dispositif.

L'Entente, ayant pour mission de préserver les milieux aquatiques, a également le souci d'intégrer au mieux sa politique de réduction de l'aléa dans les enjeux environnementaux. Des mesures environnementales d'accompagnement et, le cas échéant de compensation, sont proposées et mises en œuvre selon les préconisations issues d'études spécifiques d'impact soumises à concertation des acteurs et experts.

Ces actions combinées s'inscrivent pleinement dans la déclinaison de la solidarité de bassin voulue par ses membres et font l'objet d'un programme d'actions en lit majeur dont l'état d'avancement des principaux projets est présenté dans le présent chapitre.

Le projet « pilote » de ralentissement des fortes crues de l'Oise dans le secteur de Longueil-Sainte-Marie (60)

Depuis leur lancement fin 2005 et l'inauguration officielle du chantier en mars 2006, les travaux se sont poursuivis en 2008, sur le secteur de Pont-Sainte-Maxence et Pont-point, ainsi que sur la rive droite de l'Oise. L'acquisition de trois étangs dans la boucle de Pontpoint à Pont-Sainte-Maxence dans le cadre du projet, a également donné lieu à une opération de réaménagement écologique de ce site aux qualités environnementales ainsi préservées ; ce projet fait l'objet d'une description au chapitre « Actions transversales environnementales (p. 36) ».

Les principales avancées du chantier

Les ouvrages sur le secteur de Pont-Sainte-Maxence et Pont-point sont à ce jour achevés.

Le bâtiment du poste de commande, situé sur la commune de Chevrières est terminé. La mise en place du système de gestion par l'automate est en cours de réalisation.

Les aléas de chantier n'ont pas permis une fin de réalisation en 2008. Cependant, le site est capable d'être mobilisé pour des fortes crues avec une capacité de stockage de plus de 10 millions de m³.



Le déversoir de l'aménagement à Pont-Saint-Maxence



Terrassement de digues après pose de grillages anti-fouisseurs



Vannage avant installation

L'automate de gestion

Il comprend outre la mécanisation des vannes, la mise en place d'outils de contrôle des niveaux d'eau et des vitesses d'écoulement, la construction d'antennes et d'émetteurs radio permettant de centraliser la totalité des informations au poste de commande.

Ces informations sont analysées et traitées par l'automate de gestion qui commande l'ouverture ou la fermeture des vannes afin de permettre au site de remplir pleinement son rôle d'écrêteur des fortes crues.

Ainsi, la gestion est entièrement automatisée, permettant un fonctionnement 24h sur 24 sans présence humaine,

et limitant les risques d'intervention extérieure intempes-
tive. Cependant, pour des raisons de sécurité, une gestion
manuelle reste possible.

Implanté dans les locaux de l'Entente à Compiègne, un
poste relais permettra de suivre à distance le fonctionnement
du site.

Convention avec le Service de Prévion des Crues (SPC)

Afin de minimiser l'impact sur le site d'un abaissement
maximal systématique du niveau d'eau dans les étangs,
le principe d'un abaissement en deux temps a été retenu.
Un premier, limité à l'approche de la période de crue,
le deuxième en cas d'annonce d'une forte crue susceptible
d'être écrêtée par l'aménagement.

Cette seconde vidange ne peut se faire que sur des infor-
mations précises en provenance du Service de prévision
des crues, service avec lequel une convention de mise
à disposition de données sera élaborée.

Ce service ayant également besoin de renseignements précis
sur le fonctionnement des aménagements de l'Entente pour
affiner ses prévisions (commencement de l'écrêtement et
saturation éventuelle de chaque site), un retour des données
de l'automate lui sera également fourni.



Le projet en chiffres

8 communes d'accueil des travaux
d'aménagement

54 communes riveraines bénéficiaires

15 à 20 cm d'abaissement de la ligne d'eau pur
une crue similaire à celle de 1993.

9,7 millions d'euros HT pour l'investissement
(études, travaux, foncier, etc.)

20 millions d'euros de dommages et pertes
économiques en moins à chaque forte crue.

140 000 euros par an environ pour le fonction-
nement (à la charge de l'Entente et des communes
bénéficiaires).

Les intervenants

Maître d'ouvrage : Entente interdépartementale
pour la protection contre les inondations de l'Oise,
de l'Aisne, de l'Aire et de leurs affluents

Maîtrise d'oeuvre : HYDRATEC – BIEF
(bureaux d'ingénierie et d'études fluviales)

Contrôleur SPS : Bureau VERITAS

Entreprises titulaires :
EUROVIA-SETHY-DEHE TP
INEO
CPC
RIVOLTA

L'aire de ralentissement des fortes crues de l'Oise sur le secteur de Proisy (02)

Projet déclaré d'Utilité Publique le 10 mai 2007, les travaux d'aménagement de l'aire de ralentissement des fortes crues de l'Oise sur les communes de Proisy et Malzy ont débuté en février 2008, suite à l'obtention de la totalité de la maîtrise foncière sur les terrains nécessaires aux emprises de la future digue.

Le chantier

La préparation de ces terrains et le calage topographique de l'ensemble du chantier ont avancé conjointement. La mise en place du batardeau de palplanches au niveau de l'Oise a permis la protection de la zone de travail dédiée au génie civil vis-à-vis des eaux de l'Oise. Le génie civil est aujourd'hui bien avancé puisque le radier et les piles en béton armé de l'ouvrage central, qui ancreront les vérins actionnant le clapet, sont terminés. Les rideaux de palplanches et contre-rideaux correspondants, tant au niveau de l'ouvrage central qu'au niveau des berges fortement érodées en amont, sont en place. Les éléments de vantellerie sont en cours de finalisation. Parallèlement, les propriétés géotechniques des matériaux de digue ont été validées, tant en ce qui concerne les matériaux crayeux du remblai général que les matériaux argileux du parement amont étanche, permettant ainsi le démarrage de la phase de terrassement vers la fin du mois de juin.



Visite technique du 9 octobre 2008



Travaux de ferrailage de l'ouvrage central



Battage des palplanches

Le calendrier initial prévoyait une mise en service de l'ouvrage vers la fin de l'année 2008, pour coïncider avec le début de la période la plus critique en termes de crues. Malheureusement, si cette année a vu la réalisation de la majeure partie des travaux, la répétition des périodes d'intempéries, notamment lors des mois d'été, a contraint à reporter la finalisation du chantier, la mise en place des remblais nécessitant une période exempte d'aléas climatiques forts (fortes précipitations, précipitations répétées sur plusieurs jours). Pour maintenir la sécurité

du chantier, un arrêt durant la période des crues s'est donc avéré indispensable. Et pour diminuer l'influence des remblais déjà en place sur les crues de cet hiver, des mesures de protections provisoires et de restitution aux écoulements de la majeure partie du lit mineur (recépage des palplanches du batardeau central) ont été prises durant le mois de novembre. De même, les consolidations des chemins d'accès aux parcelles agricoles en amont de la digue en rives droite et gauche ont été réalisées. A fin 2008, environ 75 % du volume de remblai est en place. Le volume final sera de 110 000 m³, dont environ 90 000 m³ de matériaux crayeux constituant le corps de digue.

L'ensemble des postes d'activité du chantier (terrassement, génie civil, travaux d'amélioration du ressuyage de la cuvette) redémarrera au mois d'avril 2009, après la période délicate des crues hivernales. La réception de l'ouvrage est prévue pour le mois de septembre, sur la base de travaux aujourd'hui bien avancés.

Les conventions de servitudes de surinondation

Les conventions d'indemnisation d'une servitude de surinondation ont été notifiées à l'ensemble des propriétaires de terrains à vocation agricole et aux exploitants, respectivement fin février et fin mai 2008. A fin 2008, le taux d'acceptation de ces servitudes est de 58% pour les propriétaires et de 41% pour les exploitants.

A l'occasion de la réunion du 25 juin 2008, les questions concernant les indemnisations dues à la future mise en place des servitudes de surinondation ont également été abordées.

Parallèlement à ces démarches, les services de l'Entente ont poursuivi la concertation avec les propriétaires des parcelles identifiées sous le nom de « fonds de jardins ». Une délibération en ce sens a été prise lors du Conseil du 14 octobre 2008.

La visite technique du chantier

Le 9 octobre dernier, la visite du chantier de Proisy a rassemblé environ 200 personnes du bassin versant de l'Oise, concernées par les aménagements actuels et futurs. Une soixantaine de collectivités étaient présentes, ainsi que des représentants d'associations, du monde agricole et de chambres consulaires. Il s'agissait par cette visite d'illustrer concrètement les actions de lutte contre les inondations de l'Entente OiseAisne.

Le projet en chiffres

2 communes d'accueil des travaux d'aménagement

4 communes concernées par les servitudes de surinondation

18 communes riveraines directement bénéficiaires

285 ha de surface de stockage

8.2 millions d'euros HT pour l'investissement (études, travaux, foncier, etc.) dont **600 000 euros** pour les mesures d'accompagnement, (à la charge de l'Entente et de ses partenaires financiers, Etat et Régions).

16 millions d'euros de dommages et pertes économiques en moins à chaque forte crue.

100 000 euros TTC par an environ, pour le fonctionnement (à la charge de l'Entente et des communes bénéficiaires).

Les intervenants

Maître d'ouvrage : Entente interdépartementale pour la protection contre les inondations de l'Oise, de l'Aisne, de l'Aire et de leurs affluents

Maîtrise d'œuvre : STUCKY

Entreprises titulaires : SETHY, SPMC (coordinateur SPS)

Les projets d'aires de ralentissement des fortes crues du Petit Gland et du Gland à Saint-Michel et Watigny (02)

La phase de conception et concertation s'est poursuivie, investiguant les différentes interactions du projet technique initial avec le milieu naturel et agricole.

S'agissant de la concertation, deux réunions supplémentaires ont eu lieu afin de présenter aux équipes municipales nouvellement élues l'avancement de nos projets : le 4 juillet 2008 en mairie de Watigny et le 3 septembre en mairie de Saint-Michel.



Réunion locale à Watigny - 4 juillet 2008

S'agissant des études, le suivi piézométrique initialisé en 2007 s'est poursuivi durant toute l'année, au rythme de la quinzaine par le Syndicat intercommunal d'aménagement du bassin de l'Oise amont (SIABOA).

L'inventaire environnemental réalisé par l'Atelier des territoires a abouti en août 2008 après un an d'évaluation du milieu naturel, sur les quatre saisons. Il a permis de recenser l'ensemble de la flore et de la faune, aquatique comme terrestre, présentes sur Saint-Michel et Watigny. Cette approche était indispensable au vu de la qualité environnementale des deux sites. En effet, l'ensemble du secteur est classé en réseau Natura 2000. On y observe des espèces floristiques remarquables (le lychnis fleur de coucou,

la dorine à feuilles opposées, la renouée bistorte, la renoncule en pinceau...). Les aspects faunistiques ont également fait l'objet d'analyses précises (présence de la bondrée apivore, deux espèces de chauve-souris, le cingle plongeur, le martin-pêcheur, la pie-grièche écorcheur, la cigogne noire, le balbuzard pêcheur, le calopteryx vierge, la cicadie réticulée, la truite fario, la lamproie de Planer...).



La cuvette de Saint-Michel

Après appel d'offres, le marché d'étude d'impact a été notifié à l'Atelier des territoires le 29 octobre 2008.

Au vu de l'avancement général des réflexions, l'étude foncière et agricole a aussi pu être lancée. Après un appel à candidatures, le marché a été attribué au groupement M.A. PROM - Emergences Etudes - CTD Géosystèmes le 7 août 2008 pour une durée de 7 mois. La Chambre d'agriculture a débuté son analyse par trois réunions avec les agriculteurs : le 2 octobre à Watigny et le 5 novembre et le 19 décembre à Saint-Michel.

Les différentes études de maîtrise d'œuvre sont en voie d'achèvement : hydrologie, hydraulique, avant-projet... En juin, l'avant-projet détaillé a été lancé pour un an et l'étude de danger a été amorcée en décembre 2008. Le bureau d'études STUCKY devra par la suite intégrer les différents éléments issus de l'étude d'impact et de l'étude foncière et agricole.

Le projet de ralentissement des fortes crues de l'Aire sur le secteur de Varennes-en-Argonne / Boureuilles (55)

Le positionnement du site d'écrêtement des fortes crues de l'Aire a été validé en 2007, en amont de la commune de Varennes-en-Argonne. Ce positionnement devrait permettre d'aboutir à une acceptabilité locale, la commune de Varennes-en-Argonne étant exposée aux fortes crues de l'Aire. Le Conseil municipal a donné un avis favorable la poursuite des études.

La phase de conception et concertation, initiée en 2006, s'est poursuivie activement en 2008.

Le 23 juin, la première réunion du comité de pilotage s'est déroulée à la sous-préfecture de Verdun, sous la présidence du sous-Préfet. Elle a regroupé les différents services concernés par ce projet (DDE, DDAF, ONEMA, DIREN, Conseil général, etc.). L'Entente Oise-Aisne y a exposé sa stratégie de lutte contre les inondations sur le bassin de l'Aisne, dont l'aménagement de Varennes-en-Argonne constitue un maillon essentiel. Le bureau d'études SAFEGE, maître d'œuvre, a présenté en détails les aspects techniques du projet ainsi que les contraintes locales à prendre en compte. La question des protections rapprochées de Varennes-en-Argonne en complément de la réduction des hauteurs d'eau, en aval immédiat de l'ouvrage, fut ainsi un des principaux sujets abordés lors de ce premier comité de pilotage.

Une réunion ciblée sur l'incidence agricole du projet, s'est déroulée à la mairie de Varennes-en-Argonne le 8 juillet, en présence du Maire, des représentants du Conseil municipal et des exploitants directement concernés par ce projet. Les engagements de l'Entente Oise-Aisne porteront sur de justes indemnités des effets de la surinondation.

Afin de renforcer la concertation et traiter en amont une grande partie des contraintes locales, plusieurs rencontres concernant des thèmes plus spécifiques (centrale hydraulique située en amont immédiat de Varennes-en-Argonne, terrains agricoles concernés par les emprises prévues de l'ouvrage, visite de terrain pour le pont de la RD946) se sont tenus tout au long de cette année.

L'évolution des différentes missions complémentaires s'est accélérée en 2008.



Prairies et route inondée à Boureuilles

Les relevés topographiques précis achevés en 2007, et la mise à jour de l'étude hydrologique de 2005, ont servi de base à l'élaboration de l'étude hydraulique, aujourd'hui terminée. Les modélisations décrivent le contexte hydraulique de la vallée, dimensionnent l'ouvrage pour un volume potentiel de stockage estimé à environ 1,7 Mm³ et permettent de déterminer les impacts de la zone d'écrêtement des crues sur le fonctionnement hydraulique du bassin versant. Il en découlera également la définition précise des mesures compensatoires à mettre en œuvre sur le secteur (protections des berges à Varennes-en-Argonne, rétablissement des accès concernés par la surinondation, etc.). L'ouvrage permettra de réguler les crues de période de retour de 12 ans jusqu'à des crues de période de retour de 30 ans environ.

Les résultats des reconnaissances géotechniques au droit des emprises de l'ouvrage, réalisées en décembre 2008, compléteront l'avant-projet sommaire. Les dommages aux terrains ont été pris en compte selon le barème d'indemnisation établi par la Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles de la Meuse et validé par le Conseil d'administration de l'Entente Oise-Aisne.

L'inventaire environnemental, préalable à l'étude d'impact, a débuté en 2008 pour une durée d'un an (bureau d'études EGIS Eau). Outre les recensements des différents milieux, des espèces animales et végétales, cet inventaire comprendra également une analyse de la qualité hydrobiologique de l'Aire, les activités halieutiques étant très développées sur ce secteur. L'ensemble des résultats de cet état des lieux est attendu pour juin 2009.

Enfin, le cahier des charges de l'étude foncière et agricole est terminé. Il est en cours d'analyse par la Chambre d'agriculture de la Meuse.

Les résultats de ces différentes missions complémentaires vont abonder efficacement l'avant-projet sommaire, en cours de finalisation et attendu pour début 2009. La finalisation des études est attendue dans les prochains mois, prélude au lancement de l'étude d'impact et de l'étude foncière et agricole.

Le site de Montigny-sous-Marle (02)

Après concertation avec le Syndicat intercommunal d'aménagement et de gestion de la Serre aval et sous condition financière, l'Entente Oise-Aisne s'est portée maître d'ouvrage pour l'étude d'un projet de surstockage sur la Serre à l'amont de Marle (02). Ce projet s'inscrit dans un plan d'actions visant à lutter contre les inondations dans la traversée de Marle. A plus grande



Vue du pont de Dormicourt à Montigny-sous-Marle



Les berges de la Serre à Marle



La cuvette de Montigny-sous-Marle

échelle, l'aménagement pourra avoir une influence bénéfique sur les crues de l'Oise.

La phase de conception et de concertation a débuté en 2008. Un appel d'offres a été lancé et l'attribution du marché entérinée le 18 juin 2008. Le groupement HYDRATEC - ASCONIT Consultants - SETEC TPI a été notifié le 23 juillet 2008.

Le 15 juillet, une première réunion en mairie de Marle a permis d'initier le projet, en présence de M. Yves Daudigny, Président du Conseil général de l'Aisne, de M. Louis Bolin, Président du Syndicat intercommunal d'aménagement et de gestion de la Serre aval, ainsi que des adjoints au maire de Marle et de Montigny-sous-Marle.

Une deuxième réunion s'est déroulée en mairie de Montigny-sous-Marle le 22 septembre 2008. Elle visait à présenter le projet et le déroulement de l'étude au Conseil municipal de Montigny ainsi qu'au maire de Cilly (commune en queue de retenue éventuelle). Ce fut l'occasion de lister les difficultés et contraintes liées au projet tout autant que les inquiétudes locales.

Répondant à ces craintes, une troisième réunion a été organisée le 3 novembre à la demande de la profession agricole en mairie de Montigny-sous-Marle.

Par ailleurs, les études de maîtrise d'œuvre se poursuivent par l'hydrologie et la définition de reconnaissances topographiques. Dès le 11 décembre 2008, le marché de topographie a été notifié à la société Géomexpert.

Lancement d'une opération pilote d'aménagement des affluents des Crêtes préardennaises (08)

Le Programme 2007-2013 de l'Entente prévoit l'engagement ou la réalisation de 7 sites d'écrêtement des crues dont 6 localisations sont déjà identifiées : Longueil-Sainte-Marie (60) et Proisy (02) relevant du Plan 2000-2006, Saint-Michel, (02), Watigny (02), Varennes-en-Argonne (55) et Savigny-sur-Aisne (08). Une 7ème localisation annoncée sur la branche de l'Aisne doit compléter le dispositif sur l'Aisne amont (sites de Varennes-en-Argonne sur l'Aire et de Savigny-sur-Aisne sur l'Aisne). En effet, ces deux sites permettent de rabattre une crue de type 1993 à un débit décennal, et ce, en amont des zones à enjeux immédiates (Vouziers et Attigny dans les Ardennes). Plus en aval, des affluents dégradent l'hydrogramme par des apports dégradant le débit de pointe. Pour pallier cette dégradation et afin de s'assurer d'une régulation optimale sur les agglomérations de Reithel (08) puis de Soissons (02), l'Entente Oise-Aisne, après avoir effectué des simulations en mettant en balance l'impact (coût/efficacité) d'un troisième aménagement sur l'Aisne et celui d'ouvrages rustiques sur les parties amont propices à cette technique, a conclu que cette deuxième solution permettrait de lisser les apports aux confluences avec l'Aisne tout en garantissant un optimum technico-économique. Ainsi, ce 7ème site composé de plusieurs ouvrages rustiques sur les affluents ardennais (la Vaux

et son affluent le Plumion, le Saint-Lambert, la Foivre, le ruisseau de Saulces et le ruisseau de Lametz) permettrait de préserver de l'objectif de régulation en évitant des apports hydrauliques trop importants lors du passage du pic de crue de l'Aisne à chaque confluence avec les affluents aménagés. Cette approche nouvelle, permettra, de par son caractère pilote, d'alimenter le retour d'expérience nécessaire à l'extension de ces dispositifs sur d'autres affluents significatifs au-delà du programme 2007-2013.

Ainsi, ces territoires doivent faire l'objet d'une analyse précise pour diagnostiquer leurs dysfonctionnements et recenser leurs potentialités, selon les objectifs suivants :

- Augmenter les temps de concentration des versants et réguler les débits pour, d'une part, diminuer les pics de crue en amont des secteurs urbanisés inondables, d'autre part, atténuer les apports à l'Aisne elle-même en crue ;
- Améliorer l'hydromorphologie des cours d'eau et de leurs annexes hydrauliques, la diversification des habitats, l'état de la ripisylve, favoriser la reconquête de la biodiversité pour permettre l'atteinte du bon état écologique en compatibilité avec les objectifs de la Directive cadre sur l'eau (DCE) à l'horizon 2015.

La Communauté de communes des crêtes préardennaises, forte de ce constat, souhaite mettre en œuvre une étude dans l'objectif d'un programme d'aménagement global de ces cinq sous-bassins, spatialisant et hiérarchisant les interventions suivant les potentialités et les contraintes identifiées par le diagnostic.



La Vaux à Novion Porcien (08)



Carte de la localisation du 7ème site

L'étude, dont le cahier des charges a été validé en 2008, portera sur l'ensemble du bassin versant de la Vaux et du Plumion ainsi que sur l'ensemble des bassins versants des cours d'eau de la Foivre, du Saint-Lambert, du ruisseau de Saulces et du ruisseau de Lametz.

S'agissant de la régulation des apports à l'Aisne, l'Entente Oise-Aisne fournira, pour plusieurs crues (1993, 1995, 1999, 2001) les hydrogrammes des affluents tels qu'évalués dans le modèle de prévision des crues utilisé par l'Etat. Ces hydrogrammes montrent de nombreux pics qui viennent temporairement dégrader l'hydrogramme de l'Aisne par ailleurs régulé à terme par des aménagements en cours d'étude par l'Entente. Ainsi, les ouvrages rustiques avec lesquels des atténuations locales sont escomptées, seront aussi pensés de telle sorte que les pointes soient lissées à la confluence. D'autres aménagements, en sus de ceux utiles aux problématiques locales, seront proposés si nécessaire. Ils seront prioritairement recherchés sur les secteurs présentant peu d'intérêt environnemental, et sur l'amont des versants où les vallées sont étroites et peu valorisées.

Pour le volet milieux, le bureau d'étude analysera les écarts potentiels par rapport à l'objectif du bon état fixé par la Directive cadre sur l'eau et proposera des actions pour améliorer la qualité du cours d'eau en vue de l'atteinte du bon état, comme la mise en œuvre d'un programme de restauration



Crue en rive gauche de l'Aisne à Rethel (02)

de la continuité écologique, pour lequel les conséquences de l'effacement des ouvrages sur les populations piscicoles (analyse des gains en surfaces favorables à la reproduction) et sur la dynamique (morphologique, hydraulique, etc.) de la rivière seront évaluées et si possibles quantifiées. Des aménagements seront proposés, en facilitant autant que possible l'effacement ou le contournement des ouvrages.

Ainsi, l'Entente Oise-Aisne, s'inscrivant pleinement dans cette démarche portée localement et l'Agence de l'eau, ont souhaité sur les deux enjeux (inondation, DCE) que le maître d'ouvrage développe des objectifs ambitieux aujourd'hui intégrés au cahier des charges. Le Conseil d'administration de l'Entente-Oise-Aisne souhaitant faciliter l'appropriation de ces objectifs à l'échelle locale et s'assurer de l'acceptabilité du surcoût occasionné par les recommandations des partenaires financeurs, a donné un avis favorable avec un déplafonnement de l'aide apportée à cette étude (Agence de l'eau : 65%, Entente : 25%) avec la mention d'une implication en amont de maîtres d'ouvrages potentiels pour la phase travaux. L'Entente Oise-Aisne se positionnera le moment voulu en concertation avec les acteurs locaux pour se répartir la maîtrise d'ouvrage des travaux de lutte contre les inondations issus de l'étude (ouvrages rustiques, éventuelles actions visant à temporiser le ruissellement, etc.) dans la perspective plus globale, dépassant les seuls intérêts locaux, de gestion des crues à l'échelle d'un bassin versant. Le volet environnemental des projets sera également étudié au regard de la spécificité de ses affluents et des objectifs de bon état écologiques cadrés par le programme de mesures.

L'étude une fois lancée doit être complétée par une campagne topographique et l'instrumentalisation, réalisée par l'Entente Oise-Aisne, des affluents et sous-bassins par des capteurs de débits et hauteurs sur chacun des affluents, et des pluviomètres. Cette opération, correspondant au 7ème site projeté par l'Entente dans son programme d'actions, fait l'objet d'une inscription au CPIER pour un montant de 560 000 € HT. Ces données ainsi recueillies, par le biais d'un marché spécifique à lancer dès 2009, complétant le peu de données disponibles sur la Vaux, permettront au Service de prévision des crues de parfaire leur connaissance du territoire et à l'Entente d'orienter au mieux les projets d'aménagement issus de l'étude menée par la Communauté de communes des crêtes préardennaises.

V. Mesures de réduction de la vulnérabilité

L'Entente lance un programme de réduction de la vulnérabilité

L'Entente Oise-Aisne conduit un programme de réduction de l'aléa par la réalisation d'aménagements d'écrêtement des fortes crues de l'Oise, de l'Aisne et de l'Aire. Ces aménagements, très efficaces, rendent le service à une population importante. Toutefois, ils concernent les rivières Oise et Aisne et ne bénéficient pas aux habitants localisés sur les affluents. Or les exemples récents de débordements très préjudiciables et localisés se reproduisent ces dernières années, pour nous rappeler que les besoins d'actions s'étendent sur tout le bassin (Thiescourt (60) en 2001, Novion Porcien (08) à plusieurs reprises dont 2003, de Guiscard à Noyon (60) en 2007, etc.). Par ailleurs, les aménagements ciblent une gamme de crue bien précise, étant transparents pour les crues inférieures au débit de consigne (environ décennal) et saturés donc rapidement inefficaces au-delà du débit cible (environ 30 ans sur l'Oise et l'Aisne).

Des travaux sur l'habitat pour réduire, voire annuler les dommages en cas d'inondations, peuvent être envisagés. Ils sont un complément très efficace des aménagements visant à réduire l'aléa dans les zones les plus exposées. C'est pourquoi les services de l'Entente ont exploré, à partir d'expériences récentes ou en cours sur d'autres bassins (Loire, Saône, Doubs, Gardons), la possibilité de



tester une démarche d'accompagnement des diagnostics et travaux.

Sur candidature de la commune qui serait disposée à apporter sa part de financement à l'opération sous forme conventionnelle, l'habitat inondable serait diagnostiqué par un expert après détermination des cotes individuelles de submersion. Il en résulterait une liste de travaux (pose d'un clapet anti-retour, fixation de la cuve à fioul, occultation des soupiriaux, rehausse de la chaudière, etc.) avec indication d'un coût estimatif, et une économie de dommages en cas de crue.

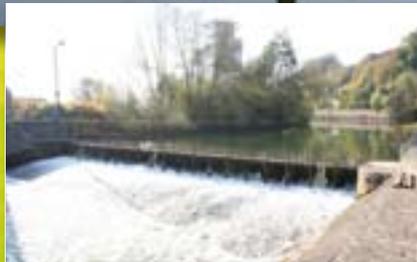
Pour chaque commune ainsi enquêtée, une opération d'une durée de trois ans serait ouverte, permettant à chaque habitant de faire réaliser tout ou partie des travaux proposés. Il bénéficierait alors d'aide aux travaux de la part de la commune, de l'Entente et de tout autre partenaire candidat.

Les diagnostics, qui sont d'un coût assez modique (environ 300 €), seraient diligentés par l'Entente maître d'ouvrage à la demande du propriétaire concerné. Une contribution financière lui serait demandée (par exemple 40%) pour s'assurer de son engagement dans la démarche. Les 60% seraient apportés par l'Entente et la commune.

Les travaux pourront également faire l'objet d'une aide au taux de 50% à 60% suivant la mobilisation des partenaires (Etat via le fonds Barnier, Conseils régionaux), avec le soutien de la commune et l'Entente.

La communication auprès des communes, le **pilotage** des diagnostics et l'**instruction** des demandes de subventions seront assurés par un ingénieur à recruter début 2009 dans les services (augmentation de 6,5% de la masse salariale), poste pouvant bénéficier d'aides au fonctionnement de la part de l'Etat notamment.

Pour **tester la démarche**, il a été proposé au Conseil d'administration de ne retenir qu'une **dizaine de communes** les plus motivées et pertinentes, réparties sur le bassin, ce qui permettra d'estimer l'enveloppe financière pour l'Entente à environ 450.000 € (par commune : 30 diagnostics, 15 foyers réalisant 10.000 € de travaux chacun) à répartir **sur trois années** de programme à **150.000 €**.



Perspectives

En cette année de commémoration, l'Entente a réaffirmé le caractère pérenne et efficient de ses objectifs et de son programme d'actions en engageant une procédure de consultation relative à sa reconnaissance en tant qu'établissement public territorial de bassin (EPTB). Cette reconnaissance préfectorale de l'Entente en tant qu'EPTB est bien engagée et devrait aboutir début 2009. L'Entente à ce titre sera par conséquent sollicitée pour émettre un avis sur la révision des SDAGE et les programmes de mesures associés.

À ce titre, le président Gérard Seimille souhaite que les réformes en cours de réflexion sur la nouvelle répartition des compétences entre collectivités laisse une place importante à la prise en compte des acteurs dont les missions dépassent le strict découpage administratif des collectivités et en particulier la gestion équilibrée de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle des grands bassins.

En effet, bon nombre de programmes d'aménagements concourant à la bonne mise en œuvre des plans de gestion ne peuvent être pertinents qu'à l'échelle d'un bassin hydrographique. De plus, la gouvernance locale en matière de gestion de l'eau souffre globalement de difficultés techniques et financière pour mener à bien les actions devant concourir à l'atteinte des objectifs de la DCE. C'est pourquoi, à l'instar des autres membres de l'AFEPTB, l'Entente Oise-Aisne soutient la restructuration des collectivités territoriales dans un contexte de généralisation des SAGE et établissements publics territoriaux de bassin. Ce renforcement des EPTB permettrait d'afficher lisiblement pour les questions d'hydraulique le lieu du rapprochement et de la coopération entre les Départements, Régions, et l'Etat.

Par ailleurs, concernant le programme d'actions de l'Entente, le président Gérard Seimille souhaite souligner le lancement d'un programme complémentaire d'aides à la réduction de la vulnérabilité au niveau du bâti ainsi que le lancement de la réflexion sur la localisation du 7ème site du CPIER 2007-2013, à savoir, un projet d'aménagement des affluents des crêtes Préardennaises. Ce site a été retenu en concertation avec les acteurs locaux porteurs d'une étude globale sur l'eau et les milieux aquatiques dont les conclusions du volet de lutte contre les inondations permettront, nous l'espérons, d'aboutir à un programme de travaux ambitieux sur ces versants.

Au-delà du lancement des travaux sur le site de Proisy qui s'achèveront à l'automne 2009, les études relatives aux sites de Saint-Michel et Watigny, de Varennes-en-Argonne et Montigny-sous-Marle avancent à bon rythme avec notamment la mise en place de comités de pilotage et de réunions régulières de concertation locales. L'Entente veille tout particulièrement à associer l'ensemble des acteurs en amont de chaque étape, et ce, afin de fédérer les partenaires et populations concernées autour de projets répondant au mieux aux contraintes locales, à la demande de juste indemnisation et à la nécessaire atteinte et conciliation des objectifs de régulation des crues et de respect du milieu naturel. Ce temps alloué aux phases de concertation, au plus proche des préoccupations locales, est un préalable nécessaire permettant un bon niveau d'information et d'échanges sur les problématiques rencontrées. Cette dynamique se poursuivra en 2009 avec une attention particulière apportée au lancement et à l'aboutissement de ce processus dans les hautes vallées.

Gérard SEIMILLE
Président de l'Entente Oise-Aisne



Annexes

Rétrospective 2008

JANVIER

10 janvier 2008	Inauguration de la station de mesure de Flavigny-le-Grand (02)
14 janvier 2008	Comité de pilotage de la formation sur les risques majeurs dans l'Oise à Passel (60)
15 janvier 2008	Ouverture de l'exposition de l'Entente à Verneuil-en-Halatte (60)
21 janvier 2008	Réunion avec VNF, étude sur le canal Seine-Nord Europe
23 janvier 2008	Pose du repère de crue d'Ohis (02)
30 janvier 2008	Comité de pilotage de la formation sur les risques majeurs dans l'Aisne à St-Erme (02)
30 janvier 2008	M. Seimbille participe à un séminaire de restitution du groupe PPR organisé par le MEEDAT

FÉVRIER

1 février 2008	Réunion avec les propriétaires de fonds de jardin en Mairie de Proisy (02)
7 février 2008	Réunion du Comité consultatif associés aux études d'avant projet Canal Seine-Nord Europe à Amiens (80)
8 février 2008	Le président et les services rencontrent Monsieur Marc Papinutti, conseiller du ministre de l'écologie, et les services du MEEDAT au sujet du transfert du DPF à Paris
8 février 2008	Réunion avec l'Agglomération de la région de Compiègne pour la construction de la plateforme multimodale à Longueil-Sainte-Marie (60)
19 février 2008	Réunion en présence M, Gérard Seimbille et d'associations de sinistrés au sujet des avancées des projets de l'institution dans les locaux du Conseil général du Val d'Oise (95)
28 février 2008	Assemblée générale du SIGMAA à Bourg-et-Comin (02)

MARS

6 mars 2008	Réunion à la CCI de l'Oise pour une information sur la vulnérabilité sur le bassin à Compiègne (60)
12 mars 2008	Pose du repère de crues de Pont-Arcy (02)
19 mars 2008	Les services rencontrent le Directeur délégué à la politique territoriale de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, M. Jean-Charles Wolff
20 mars 2008	Comité technique

AVRIL

1 avril 2008	M. Gérard Seimbille fait une Intervention sur le risque inondation à l'Espace Vinci à Paris (initiative du MEDAD pour un cycle de formation de cadres territoriaux)
3 avril 2008	Conférence avec intervention des services à Longueil-Annel pour des professeurs d'histoire (60)
8 avril 2008	Réunion avec la Chambre d'agriculture de l'Aisne à Laon
9 avril 2008	Comité départemental pour l'eau de la Meuse
14 avril 2008	Réunion avec le sous-Préfet de Verdun au sujet du projet de Varennes-en-Argonne (55)
23 avril 2008	Réunion au sujet de la digue de Varesnes en sous-préfecture de Compiègne (60)

MAI

13 mai 2008	Conseil d'administration électif à Laon (02)
15 mai 2008	Réunion de programmation des CPER en présence des partenaires financeurs
19 mai 2008	Comité de suivi du réaménagement écologique des étangs de Pont-Sainte-Maxence (60)
28 mai 2008	Réunion de lancement du Plan Seine en préfecture de Paris
29 mai 2008	Comité de bassin Seine-Normandie

JUIN

6 juin 2008	Colloque Inondations à Bar-le-Duc
19 juin 2008	Comité technique
23 juin 2008	Comité de pilotage du projet de Varennes-en-Argonne à Verdun (55)
25 juin 2008	Réunion avec les exploitants agricoles de Proisy
27 juin 2008	Réunion au sujet des inondations du noyonnais et de Guiscard en sous-préfecture de Compiègne (60)
27 juin 2008	Réunion de la CLE SAGE Oise-Arronde en Mairie de Compiègne (60)

JUILLET

1er juillet 2008	Visite technique de Longueil-Sainte-Marie pour les membres de l'Ordre de Malte
4 juillet 2008	Réunion de concertation en mairie de Watigny concernant les projets de Saint-Michel et Watigny (02)
8 juillet 2008	Réunion de concertation avec les exploitants agricoles de Varennes-en-Argonne (55)
9 juillet 2008	Réunion de suivi d'étude globale à la Communauté de communes des crêtes préardennaises (08)
10 juillet 2008	M. Gérard Seimbille participe au Comité de bassin Seine-Normandie à Rouen
15 juillet 2008	Réunion de concertation avec les acteurs locaux en mairie de Marle (02)
19 juillet 2008	Pose du repère de crue d'Effry (02)

SEPTEMBRE

3 septembre 2008	Réunion de concertation en mairie de Saint-Michel concernant les projets de Saint-Michel et Watigny
9 septembre 2008	Pose du repère de crues de Saint-Ouen-l'Aumône (95)
16 septembre 2008	Comité technique
17 septembre 2008	Pose du repère de crues de Butry-sur-Oise (95)
18 septembre 2008	Réunion avec VNF relative au canal Seine-Nord Europe
23 septembre 2008	Réunion du Bureau à Laon (02)
22 septembre 2008	Les services présentent le projet de Montigny-sous-Marle au Conseil municipal (02)
30 septembre 2008	Le Président et les services rencontrent M. Hubert Briatte, Président du SAGE de l'Automne à Compiègne (60)

OCTOBRE

1 octobre 2008	Réunion à la préfecture de Beauvais au sujet du projet de Canal Seine-Nord Europe
2 octobre 2008	Réunion de programmation du CPER
9 octobre 2008	Visite technique du chantier de Proisy (02)
13 octobre 2008	Réunion avec VNF pour le canal Seine-Nord Europe
14 octobre 2008	Conseil d'administration à Laon
23 octobre 2008	Intervention des services à une formation ENGREF et visite technique du site de Longueil-Sainte-Marie
24 octobre 2008	Réunion avec l'Agglomération de la région de Compiègne pour l'intégration des étangs de Rivecourt dans un dispositif de lutte contre les inondations
27 octobre 2008	Réunion avec le Conseil général de l'Oise, l'ARC et la Communauté de Commune de la basse Automne pour la Trans'Oise
29 octobre 2008	Réunion du comité de coordination de la CATER Oise
30 octobre 2008	M. Gérard Seimbille participe au Comité de bassin Seine-Normandie

NOVEMBRE

3 novembre 2008	Réunion de concertation et de présentation du projet aux acteurs locaux à Montigny-sous-Marle (02)
5 novembre 2008	Rencontre des élus du SIABOA pour le lancement d'un Schéma directeur à Chivy-les-Etouvelles (02)
7 novembre 2008	Visite technique du site de Longueil-Sainte-Marie avec VNF
7 novembre 2008	Rencontre des pompiers de Guise pour organiser l'alerte en cas de crue (02)
18 novembre 2008	Comité de pilotage de Saint-Michel et Watigny en sous-préfecture à Vervins (02)
25 novembre 2008	M. Gérard Seimbille participe à l'Assemblée générale de l'AFEPTB au Sénat
27 novembre 2008	Réunion avec la DIREN et le Service de prévention des risques naturels Midi Pyrénées pour une présentation de Proisy à Souillac (46)

DECEMBRE

2 décembre 2008	Conseil d'administration à Laon
9 décembre 2008	M. Gérard Seimbille participe au Comité de bassin Seine-Normandie
16 décembre 2008	Réunion organisée par le Conseil général de l'Aisne au sujet du schéma des espaces naturels sensibles
16 décembre 2008	Réunion du CEPRI au sujet de la Directive cadre inondation à Paris
18 décembre 2008	Rencontre le la SAFER de la Meuse
12 décembre 2008	Rencontre du SIDPC de l'Aisne à Laon

Délibérations du Conseil d'administration adoptées en 2008

N° délibération **CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 MAI 2008**

08-01	Election du Président et des autres membres du bureau
08-02	Approbation du règlement intérieur de l'Entente Oise-Aisne
08-03	Délégation au bureau de certaines attributions du Conseil
08-04	Attributions exercées par le Président par délégation du Conseil d'administration dans le domaine de la commande publique
08-05	Désignation des membres de la Commission d'appel d'offres
08-06	Désignation des délégués de l'Entente Oise-Aisne au Conseil d'administration de l'Association française des établissements publics territoriaux de bassin (AFEPTB)
08-07	Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 6 décembre 2007
08-08	Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 13 décembre 2007

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 JUIN 2008

08-09	Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 13 mai 2008
08-10	Aides complémentaires apportées aux collectivités (révision d'assiette)
08-11	Aides aux collectivités, opérations d'entretien et de restauration sans réserve
08-12	Aides aux collectivités, opérations d'entretien et de restauration avec réserves
08-13	Maîtrise foncière du projet d'aménagement d'une aire de ralentissement des fortes crues de l'Oise sur le site de Longueil-Sainte-Marie
08-14	Financement des actions environnementales du projet d'aménagement de Longueil-Sainte-Marie, sur le secteur de Pont-Sainte-maxence
08-15	Gestion du marché de travaux attribué à EUROVIA-SETHY-DEHE TP, pour la réalisation des travaux du projet d'aménagement de Longueil-Sainte-Marie
08-16	Réalisation de l'entretien des ouvrages de l'Entente du projet de Longueil -Sainte-Marie, situés sur le domaine départemental
08-17	Maîtrise foncière du projet d'aménagement d'une aire de ralentissement des fortes crues de l'Oise sur le site de Proisy
08-18	Retirage de la plaquette associée au programme de pose de repères de crues
08-19	Rédition du CD-Rom interactif associé à l'exposition itinérante
08-20	Approbation du compte de gestion et du compte administratif pour l'année 2007
08-21	Affectation du résultat de la section de fonctionnement du compte administratif 2007
08-22	Approbation du budget supplémentaire 2008
08-23	Attribution du marché de maîtrise d'œuvre de l'aménagement de Montigny-sous-Marle
08-24	Marché d'étude de programmation pluriannuelle et de maîtrise d'œuvre pour l'amélioration de la fonctionnalité des rivières domaniales non navigables Oise et Aisne

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 14 OCTOBRE 2008

08-25	Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 18 juin 2008
08-26	Election des représentants de l'Entente Oise-Aisne aux SAGE du bassin
08-28	Aides aux collectivités, opérations d'entretien et de restauration sans réserve
08-29	Aides aux collectivités, opérations d'entretien de restauration avec réserves
08-30	Aides aux collectivités, opérations de lutte contre les inondations sans réserve
08-31	Conclusion de l'avenant n°1 au marché 2005-4 lot 2
08-32	Maîtrise foncière de l'aménagement d'une aire de ralentissement des fortes crues de l'Oise sur le site de Longueil-Sainte-Marie
08-33	Versement d'une participation à l'USEDA pour le raccordement électrique de l'aménagement de Proisy
08-34	Indemnisation des préjudices des fonds de jardins de la commune de Proisy en amont de l'ouvrage
08-35	Engagement d'une seconde tranche de conception et concertation d'un projet d'écrêtement des crues sur le site de Varennes-En-Argonne / Boureuilles
08-36	Aides aux collectivités, étude globale du bassin des Crêtes préardennaises (08)

N° délibération **CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 14 OCTOBRE 2008**

08-37 Ouverture d'une autorisation de programme pour la connaissance des affluents de l'Aisne Ardennaise

08-38 Approbation de la décision modificative N°1

08-39 Reconduction de l'indemnité de conseil du Payeur départemental de l'Aisne

08-40 Tenue du débat d'orientation budgétaire 2009

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 2 DECEMBRE 2008

08-41 Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 14 octobre 2008

08-42 Mandat donné à l'Entente Oise-Aisne pour la réalisation des travaux d'entretien et de restauration sur les rivières domaniales Oise et Aisne, année 2009

08-43 Programme 2009 de travaux à réaliser par l'Entente, maître d'ouvrage, en rivières domaniales non navigables Oise et Aisne

08-44 Participation des communes bénéficiaires de l'aménagement de Longueil-Sainte-Marie aux frais de fonctionnement de l'aménagement

08-45 Renouvellement de la ligne de trésorerie en 2009

08-46 Crédit relais Subventions et FCTVA

08-47 Approbation de la Décision modificative N°2

08-48 Participations des départements à inscrire au budget primitif 2009

08-49 Vote du budget primitif 2009

08-50 Demande d'aide au fonctionnement 2009 des services auprès de l'Agence de l'eau Seine-Normandie et de l'Etat

08-51 Renouvellement de l'adhésion au C.O.S. de la ville de Compiègne pour l'année 2009 et au versement de la subvention correspondante au C.O.S.

08-52 Création d'un poste de chargé de mission «réduction de la vulnérabilité»

08-53 Suppression d'un poste d'Ingénieur principal et création d'un poste d'Ingénieur en chef de la classe normale

08-54 Approbation de la programmation 2009 des aides aux collectivités locales pour les études et travaux d'entretien et restauration de cours d'eau

08-55 Conclusion de l'avenant n°1 au marché 2006-8

Programme d'actions de prévention des inondations sur le bassin versant de l'Oise de 2002 à 2008 (circulaire ministérielle du 1^{er} octobre 2002)

Opérations subventionnées	Nature des dépenses	Montants opérations	Montant engagé à la fin 2008	Taux d'Engagement à la fin 2008	Montant des dépenses justifiées à la fin 2008	Taux des Dépenses justifiées à la fin 2008
CPER 2002/1 Maîtrise d'œuvre, assistance à maîtrise d'ouvrage et études complémentaires associées		320 143 € T.T.C	320 143 € T.T.C	100,00%	320 143 € T.T.C	100,00%
CPER 2002/2 Aménagement d'aires de ralentissement des fortes crues de l'Oise sur les sites pilotes de Proisy et de Montmacq	Conduite d'opérations, Maîtrise d'œuvre, Etude de l'onde de rupture, Travaux géotechniques, Etudes d'impact, Levés topographiques, Etudes des protections rapprochées complémentaires, Photomontages, Reproduction de documents.	560 000 € T.T.C	558 813 € T.T.C	99,79%	522 863 € T.T.C	93,37%
CPER 2002/3 Etudes de faisabilité d'aménagements hydrauliques dans les hautes vallées de l'Oise, de l'Aisne et de l'Aire pour réduire le risque inondation	Etudes d'aménagements hydrauliques, Travaux topographie.	435 000 € T.T.C	432 566 € T.T.C	99,44%	432 566 € T.T.C	99,44%
CPER 2003/1 Projet d'aménagement d'aires de ralentissement des fortes crues de l'Oise sur le secteur de Longueil-Sainte-Marie : conception et concertation	Maîtrise d'œuvre, Gestion des opérations foncières, Assistance à maîtrise d'ouvrage, Etudes environnementales spécifiques.	501 000 € H.T	500 419 € H.T	99,88%	440 367 € H.T	87,90%
CPER 2003/2 Reconnaissance hydrogéologiques préalables à l'identification de nouveaux sites potentiels d'aménagement d'aires de ralentissement des fortes crues	Etudes hydrogéologiques, Campagne de mesures hydrométriques, Travaux de nivellement, Opération de forage, Pompage et nivellement.	120 000 € H.T	117 123 € H.T	97,60%	117 123 € H.T	97,60%
CPER 2003/3 Etude de définition préalable à l'approche économique de la réduction du risque inondation sur le bassin de l'Oise		30 000 € H.T	30 000 € H.T	100,00%	30 000 € H.T	100,00%
CPER 2003/4 Relevés bathymétriques sur l'Aisne et l'Aire		46 900 € H.T	46 900 € H.T	100,00%	46 900 € H.T	100,00%
CPER 2003/5 Projet d'aménagement d'aires de ralentissement des fortes crues de l'Oise sur le secteur de Longueil-Sainte-Marie : travaux, acquisitions foncières, indemnisation (rive gauche)	Travaux, Acquisition foncière, Indemnisations, Maîtrise d'œuvre et assistance à maîtrise d'ouvrage associée aux travaux	6 000 000 € H.T	5 991 739 € H.T	99,86%	3 868 986 € H.T	64,48%
CPER 2004/1 Approche économique de la réduction du risque inondation sur le bassin de l'Oise et actions de communication associées et exposition itinérante	Marchés de prestations intellectuelles	900 000 € T.T.C	899 273 € T.T.C	99,92%	827 727 € T.T.C	91,97%
CPER 2004/2 Elaboration d'un protocole d'accord entre la profession agricole et l'Entente Oise-Aisne pour l'indemnisation des préjudices engendrés par la création et le fonctionnement des aires de surstockage	Etude agricole et foncière, Expertise juridique et assistance à la rédaction du protocole d'accord, Publication et diffusion du document.	100 000 € T.T.C	89 691 € T.T.C	89,69%	89 595 € T.T.C	89,60%
CPER 2004/3 Etude de faisabilité d'aménagement d'aires de ralentissement des fortes crues de l'Aisne à l'amont et à l'aval de Soissons	Etude, Campagne de suivi hydrométrique, Acquisition de données hydrobiologiques, Acquisition de données topographiques	200 000 € H.T	170 950 € H.T	85,48%	170 074 € H.T	85,04%
CPER 2004/4 Mission de définition préalable à l'engagement d'un programme de modernisation du réseau de pluviomètres pour la prévision des crues et actions complémentaires associées	Etude de définition, Maîtrise d'œuvre, Adaptation du logiciel Hydromath pour y intégrer l'ensemble des données issues du réseau de pluviomètres modernisés	80 000 € H.T	60 500 € H.T	75,63%	18 100 € H.T	22,63%
CPER 2004/5 Etude technique préalable à la maîtrise d'œuvre d'un projet d'aménagement d'une aire de ralentissement des fortes crues de l'Oise sur le site de Varesnes (60)	Etude hydraulique et environnementale	50 000 € H.T	48 171 € H.T	96,34%	48 171 € H.T	96,34%

Opérations subventionnées	Nature des dépenses	Montants opérations	Montant engagé à la fin 2008	Taux d'Engagement à la fin 2008	Montant des dépenses justifiées à la fin 2008	Taux des Dépenses justifiées à la fin 2008
PAPI 2005/1 Appui aux collectivités pour la pose de repères de crues	Réalisation et diffusion d'une plaquette à destination des maires relative à l'information sur la démarche de pose de repères de crues, Recensement des repères existants par un géomètre et constitution d'une base de données S.I.G, Achat des différents supports constitutifs de repères, Identification des sites, Fourniture de repères et nivellement par un géomètre.	80 000 € T.T.C	48 986 € T.T.C	61,23%	32 361 € H.T	40,45%
CPER 2005/2 Engagement de la phase «maîtrise foncière, procédures administratives et travaux» du projet d'aménagement d'une aire de ralentissement des fortes crues de l'Oise sur le site de Proisy	Réalisation des infrastructures de base, Travaux connexes et compensatoires, Travaux d'accompagnement, Provision pour mesures compensatoires environnementales, Maîtrise d'œuvre, Opérations foncières, Equipements nécessaires au suivi du fonctionnement des ouvrages, Actions de communication.	8 200 000 € H.T	6 827 259 € H.T	83,38%	1 243 710 € H.T	15,17%
CPER 2006/1 Projet d'aménagement d'une aire de ralentissement des fortes crues sur le site de Boureuilles (55); phase conception et concertation	Maîtrise d'œuvre conjointe des phases d'études (AVP renforcé) et études de danger, Sondages géotechniques et indemnités correspondantes, Etude d'impact, Etude foncière et agricole, Levés topographiques, Actions de communication et éditions.	550 000 € H.T	464 514 € H.T	84,46%	4 370 € H.T	0,79%
CPER 2006/2 Engagement de l'opération en rive droite du programme de réalisation d'une aire de ralentissement des fortes crues de l'Oise sur le site pilote de Longueil-Sainte-Marie (60); phase acquisition et travaux opération n° 2	Maîtrise d'œuvre sur les phases travaux, Acquisition des emprises (marché de l'opérateur foncier et frais d'enregistrement) Travaux.	3 400 000 € H.T	1 378 178 € H.T	40,53%	1 227 251 € H.T	36,10%
CPER 2006/3 Projet d'aménagement d'aires de ralentissement des fortes crues sur les sites de Saint-Michel et de Watigny (02); phase conception et concertation	Maîtrise d'œuvre conjointe sur les phases d'études (AVP, PRO) et études de danger, Sondages géotechniques et indemnités correspondantes, Etude d'impact, Etude foncière et agricole, Levés topographiques, Actions de communication et éditions.	840 000 € H.T	638 448 € H.T	76,01%	25 555 € H.T	3,04%
CPER 2006/4 Engagement de la phase conception et concertation du projet d'aménagement d'une aire d'écrêtement des fortes crues sur le site de Savigny-Sur-Aisne (08)	Maîtrise d'œuvre conjointe sur les phases d'études (AVP renforcé) et étude de danger, Sondages géotechniques et indemnités correspondantes, Etude d'impact, Etude foncière et agricole, Levés topographiques, Etude hydraulique, Etude piscicole, Actions de communication et éditions.	680 000 € H.T	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%
CPER 2007/1 Engagement de la phase «conception et concertation» du projet d'aménagement d'une aire d'écrêtement des fortes crues de la Serre sur le site de Montigny-sous-Marle (02)	Maîtrise d'œuvre conjointe sur les phases d'études (AVP renforcé) et étude de danger, Sondages géotechniques et indemnités correspondantes, Etude d'impact, Etude foncière et agricole, Levés topographiques.	600 000 € H.T	101 885 € H.T	17,00 %	0,00 €	0,00%

Indicateurs d'activités

Liste des collectivités bénéficiaires des aides de l'Entente en 2008

Tableau 1 : collectivités bénéficiaires des aides de l'Entente, de l'Agence de l'eau Seine-Normandie et du Conseil général de l'Aisne pour les travaux d'entretien et de restauration de rivières en 2008

Référence du dossier	Nom de la collectivité maître d'ouvrage	Dépt.	Subventions versées (en €)			Intitulé du projet	Montant des travaux (en €)
			Entente	AESN	CG02		
ENTRETIEN, Programme 2008							
E06/20	ASA de l'Aisne Supérieure	08	1 038	666	0	Entretien des berges de l'Aisne programme 2006	7 000
E06/23	SIA de la Vallée de l'Automne	60 & 02	2 051	3 282	1 231	Entretien 2006 de l'Automne et des affluents	74 446
E07/11	Société de Dessèchement des Marais de la Basse Ailette	02	1 282	-754	769	Entretien des affluents et sous-affluents, tranche 5	19 100
E07/12	SIAE de la Thève	60	9 192	4 774	0	Entretien programme 2007	74 045
E07/13	ASA de la vallée de la Loire	08	611	446	0	Entretien programme 2007	4 787
E07/14	SIAE de la vallée du Matz	60	3 963	1 940	0	Entretien tranche 2	32 450
E07/19	ASA du Bourgeron	08	1 236	659	0	Entretien programme 2007	12 000
E07/22	ASA de la Vallée de l'Aire	08	2 370	1 405	0	Entretien programme 2007	17 103
E07/23	SIAE du Bassin Versant de la Verse	60 & 02	7 824	12 518	0	Entretien programme 2006	48 592
E07/25	SIAE du Bassin Versant de la Verse	60 & 02	4 842	15 494	0	Entretien programme 2007 tranche 5	55 430
E07/26	SIA du ru de Beaurepaire	02	5 349	8 559	3 210	Entretien du ru de Beaurepaire et de ses affluents tranche 8	25 315
E07/27	SI de la Haute Vallée du Matz	60	10 250	16 400	0	Entretien tranche 1	49 508
E07/28	SI du Bassin Versant de la Nonette	60	10 451	16 722	0	Entretien programme 2006 tranche 4	41 805
E07/29	SIA de l'Oise Moyenne	02	8 818	28 217	5 291	Entretien tranche 5	98 193
E08/01	SIC des vallées de l'Ardon et Moyenne Ailette	02	4 906	7 850	2 944	Entretien de l'Ailette, le Sart l'Abbé, la Berjamaïne et le Polton tranche 8	28 192
E08/02	SI de la Vallée du Thérain	60	7 262	11 620	0	Entretien programme 2007	43 024
E08/03	SIEA des rus de Berne et des Planchettes	60	2 165	6 927	0	Entretien tranche 1	28 592
E08/04	SIA et l'Assainissement de la Vallée du Sausseron	95	2 704	4 327	0	Entretien programme 2007 du Sausseron	16 416
E08/05	Communauté de communes de la Vallée de la Suippe	51	8 170	32 678	0	Etude d'aménagement, d'entretien et de valorisation de la Suippe	84 895
E08/06	SIA du bassin de l'Oise Amont	02	3 811	12 196	2 287	Entretien de l'Oise et de ses différents bras entre Guise et Bernot tranche 4	42 755
E08/07	SIAE de la Divette	60	9 695	15 512	0	Entretien tranche 4	47 242
E08/08	SMEPA des berges de l'Oise	95	11 482	18 370	0	Restauration tranche 2	45 926
E08/09	SIAE de la Crise et de ses affluents	02	10 269	16 430	6 161	Entretien de la Crise et de ses affluents tranche 6 (1/4) et 7 programme 2007	67 876
E08/10	ASA du ruisseau de Saulces	08	3 363	5 380	0	Entretien programme 2007	20 631
E08/11	SIC des Deux Vallées	02	3 851	6 162	2 311	Entretien tranche 10	47 800
E08/12	ASA de l'Aisne Supérieure	02	1 539	4 923	0	Entretien des berges de l'Aisne - programme 2007	18 000
E08/13	ASA du Bourgeron	08	932	2 982	0	Entretien du ruisseau du Bourgeron - programme 2008	10 166
E08/14	SI du Bassin de la Py	02	557	1 782	0	Entretien régulier des cours d'eau - programme 2008	6 800
E08/15	SMA de la Vallée de l'Aisne Supérieure	51	6 172	19 752	0	Entretien régulier des cours d'eau - programme 2008	78 000
E08/16	ASA du ruisseau de Saulces	08	1 337	4 278	0	Entretien du ruisseau de la Saulces - tranche 2008	17 940
E08/19	SIC des vallées de l'Ardon et Moyenne Ailette	2	2 608	4 173	1 565	Entretien de l'Ailette, l'Ardon, le Sart l'Abbé, la Berjamaïne et le Polton tranche 9	17 322
E08/20	SIAE de l'Avelon et de ses Affluents	60	4 186	13 395	0	Entretien de l'Avelon et affluents - tranche 3	41 860
TOTAL			154 287	299 067	25 768		1 223 211 €

Référence du dossier	Nom de la collectivité maître d'ouvrage	Dépt.	Subventions attribuées (en €)			Intitulé du projet	Montant des travaux (en €)
			Entente	AESN	CG02		
ENTRETIEN, Programme 2008							
646	SMI d'Aménagement de l'Ardre	51	6 250	10 000	0	Entretien régulier de l'Ardre - programme 2008	25 000
655	Fédération de la Marne pour la Pêche	51	500	800	0	Entretien régulier des noues de l'Aisne - Programme 2008	2 000
667	Fédération de l'Aisne pour la Pêche	02	1 425	1 425	855	Suivi biologique des aménagements piscicoles sur la Vallée de l'Oise Amont	5 700
670	SI du Bassin Versant de la Nonette	60	8 325	13 320	0	Programme de travaux estivaux 2008	33 300
669	SIG du Thérain et de ses bras secondaires	60	2 250	3 600	0	Déclaration d'intérêt général des travaux d'entretien de la rivière "le Thérain"	9 000
687	SMA de la Vallée de l'Aisne Supérieure	02	18 750	30 000	0	Entretien régulier des cours d'eau - programme 2009	75 000
689	SI pour l'Aménagement de l'Ardre	51	6 250	10 000	0	Travaux d'entretien régulier des cours d'eau, programme 2009	25 000
674	SI de Curage des Deux Vallées	02	3 675	5 880	2 205	Entretien des rus de Vendresse et du Grand Marais - Tranche 11	14 700
695	Fédération de la Marne pour la Pêche	51	1 750	2 800	0	Entretien régulier de la noue de Châtiches, programme 2008	7 000
678	SI de la Haute Vallée du Matz	60	13 100	20 960	0	Travaux d'entretien, tranche 2	52 400
682	SI pour la Gestion du Bassin de l'Oise Amont	02	14 025	22 440	8 415	Travaux d'entretien de l'Oise et de ses différents bras entre Guise et Bernot, tranche 5	56 100
688	SI du Bassin de la Py	02	1 700	2 720	0	Travaux d'entretien régulier des cours d'eau, programme 2009	6 800
684	SI de restauration et d'Entretien du ru le Rhôny	60	2 925	4 680	0	Travaux d'entretien du Rhôny, tranche 2	11 700
677	SIG du Thérain et de ses bras secondaires	60	10 425	16 680	0	Travaux d'entretien programme 2009 - tranche 4	41 700
692	SII d'Aménagement et d'Entretien de la Thève	60	19 750	31 600	0	Travaux d'entretien, tranche 3	79 000
647	ASA de la Vallée de la Loire	08	1 875	3 000	0	Entretien des berges et aménagement de la Loire - programme 2008	7 499
672	SIAA de la Vallée du Sausseron	95	4 950	7 920	0	Entretien tranche 2008	19 800
681	SIAG du ru de Voidon et de ses affluents	02	6 500	10 400	3 900	Travaux d'entretien du ru du Voidon et de ses affluents, tranche 8 à 13	26 000
TOTAL			124 425	198 225	15 375		497 699 €

Subventions entretien versées	154 287	299 067	25 768	1 223 211 €
Subventions entretien attribuées	124 425	198 225	15 375	497 699 €
Total	278 711	497 292	41 143	1 720 910 €

Référence du dossier	Nom de la collectivité maître d'ouvrage	Dépt.	Subventions versées (en €)			Intitulé du projet	Montant des travaux (en €)
			Entente	AESN	CG02		
RESTAURATION, Programme 2008							
R05/15	SIAG de l'Oise Aval	02	15 936	45 993	0	Schéma directeur d'aménagement et de gestion de l'Oise aval et affluents	271 960
R07/02	SIAG du Vilpion Amont et affluents	02	14 003	31 971	0	Etablissement du schéma directeur de gestion du Vilpion amont	235 890
R07/05	ASA du ruisseau de Saulces	08	1 368	-71	0	Restauration du lit mineur et des berges de la Saulces tranche I	15 369
R07/06	SIAE de la Thève	60 & 95	3 486	1 859	0	Remise en état du vannage des étangs de Comelle	23 666
R07/07	SIA du Ru de Retz	02	2 727	1 990	1 636	Restauration tranche 10	19 964
R07/12	ASA de la vallée de l'Agron	08	2 096	1 502		Restauration tranche 7	23 882
R07/14	SIAG du ru du Voidon	02	1 113	563	668	Restauration du ru du Voidon tranche 7	12 010
R07/16	SD des Marais de la Basse Ailette	02	13 322	21 315	7 993	Restauration des affluents et sous-affluents, tranche 7	92 000
R08/01	SI du bassin versant de la Nonette	60	32 675	52 279	0	Réfection de l'ouvrage du "six pieds" sous la Nonette	130 987
R08/02	SIA du Ru de Retz	02	4 336	6 938	2 602	Restauration tranche II	40 000
R08/03	SIAG du ru du Voidon	02	3 290	23 031	0	Etude d'aménagement et de gestion du ru du Voidon	40 000
R08/04	SMIA du Bassin de la Vesle	51	0	6 689	0	Dératisation de la Vesle programmes 2005 et 2006	47 660
R08/05	AAPPMA Aire de Cousance	55	3 079	4 926	0	Restauration du ruisseau le Rû	12 713
R08/06	SMIA du Bassin de la Vesle	51	2 048	3 277	0	Travaux d'urgence sur la rivière Vesle - année 2007	9 200
R08/07	SIAA de la Vallée du Sausseron	95	3 940	7 880	0	Etudes piscicoles du Sausseron et affluents	40 134
R08/08	Thiérache Développement	02	0	15 786	0	Aménagement du parcours de randonnée nautique sur la rivière Oise	52 620
R08/09	SI de la Vallée du Thérain	60	37 183	59 492	0	Restauration, programme 2004	148 730
R08/10	SIA de la vallée de l'Aronde	60	538	860	0	Travaux de restauration à Braisnes et Bienville	2 156
R08/11	Commune de Songeons	60	1 062		0	Protection des berges de l'école	4 275
R08/12	SIA du Bassin de l'Oise Amont	02	811	11 352	0	Etude d'aménagement et de gestion du ru des Vanois	37 500
R08/13	ASA de la Vallée de l'Agron	08	1 929	6 173	0	Restauration du lit du ruisseau du Moulin et de la Hideuse - programme 2008	28 106
R08/14	ASA de la Dyonne et du Plumion	08	2 025	6 481	0	Restauration du Plumion et du ruisseau de la Tranloye - programme 2008	29 422
R08/15	ASA du Ruisseau de Saulces	08	1 524	4 875	0	Restauration du lit mineur et des berges du ruisseau de Saulces - tranche 2008	15 727
R08/16	SIA du Bassin de l'Ysieux	95	0	33 600	0	Réalisation d'une passe à poissons en accompagnement de la réalisation de la zone humide de la Flèche sur les communes de Luzarches et de Chaumontel	105 000
R08/17	SI pour l'Aménagement du Ru de Beaufort	02				Etude pour l'aménagement et la gestion des cours d'eau du bassin du ru de Beaufort	43 580
R08/18	SIA de l'Oise Moyenne	02	3 148	10 072	1 889	Restauration de berges - Communes de Berthenicourt	45 159
TOTAL			151 638	358 835	14 788		1 004 491 €

Référence du dossier	Nom de la collectivité maître d'ouvrage	Dépt.	Subventions attribuées (en €)			Intitulé du projet	Montant des travaux (en €)
			Entente	AESN	CG02		
RESTAURATION, Programme 2008							
666	SI d'Aménagement et d'Entretien de la Divette	60	875	1 400	0	Travaux Divette suite au coup de vent du 9 mars 2008	3 500
665	SIA du Bassin de l'Oise Amont	02	3 500	5 600	2 100	Etude géotechnique pour la restauration du seuil Pasteur	14 000
671	Ville de Beauvais	60	39 500	63 200		Etudes des rivières de Beauvais	158 000
676	SI de la Vallée de la Presles	95	5 150	5 150	0	Etablissement du dossier de DIG et du dossier loi sur l'eau - Assistance à maîtrise d'ouvrage	25 750
685	SIC des Vallées de l'Ardon et Moyenne Ailette	02	25 225	40 360	15 135	Travaux de restauration d'affluents et de sous-affluents de l'Ardon et de la Moyenne Ailette	100 900
629	C de Communes des Crêtes Préardennaises	08	75 000	195 000	0	Etudes pour l'Aménagement des bassins versants de la Vaux et du Plumion, du Foinvre, du Saint-Lambert, de la Saulces et du ruisseau de Lametz : protection des habitations, gestions des inondations et du ruissellement, restauration de la morphologie et renaturation	300 000
621	SIGM de l'Aisne non navigable Axonaïse	02	4 955	7 928	2 973	Déclaration d'intérêt général du schéma directeur	19 821
606	SIAG de l'Oise Aval et de ses affluents	02	4 606	7 370	2 764	Déclaration d'intérêt général du schéma directeur	18 424
607	SIAG de la Serre Aval et de ses affluents	02	4 955	7 928	2 973	Déclaration d'intérêt général du schéma directeur	19 821
625	SIAG du Vilpion et de ses affluents	02	4 581	7 330	2 749	Déclaration d'intérêt général du schéma directeur	18 325
694	AAPPMA de « l'Aire et Cousances »	55	5 375	8 600	0	Restauration de la Cousances à Souilly	21 500
690	SIA du Bassin de l'Oise Amont	02	10 309	16 230	6 185	Travaux de renaturation du ru de Wimpy	41 235
680	SI pour l'Aménagement du ru de Retz	02	5 400	8 640	3 240	Travaux de restauration du Ru de Retz et de ses affluents, tranche 12	21 600
693	SIAE du Bassin Versant de la Verse	60 & 02	12 500	175 000	0	Etude de faisabilité d'aménagements hydrauliques visant à réduire le risque d'inondation et de programmation d'entretien et restauration de cours d'eau	250 000
TOTAL			201 931	549 736	38 119		1 012 875 €

Subventions restauration versées	151 638	358 835	14 788	1 004 491 €
Subventions restauration attribuées	201 931	549 736	38 119	1 012 875 €
Total	353 569	908 571	52 907	2 017 367 €

Tableau 2 : collectivités bénéficiaires des aides de l'Entente pour les travaux de lutte contre les inondations en 2008

Référence du dossier	Nom de la collectivité maître d'ouvrage	Dépt.	Subventions versées par l'Entente (en €)	Intitulé du projet	Montant des travaux (en €)
INONDATION, Programme 2008					
I08/01	SI de la Vallée du Thérain	60	698	Protection contre les inondations à Rochy-Condé	8 800
I08/02	SIA du Bassin de l'Oise Amont	02	2 416	Restauration des berges de l'Oise à Guise tranche 7 volet " inondations"	81 851
I08/03	SIA du Bassin de l'Ysieux	95	24 800	Réhabilitation de la zone humide de la Flèche sur les communes de Luzarches et de Chaumontel	310 000
TOTAL			27 915		400 651 €

Référence du dossier	Nom de la collectivité maître d'ouvrage	Dépt.	Subventions attribuées par l'Entente (en €)	Intitulé du projet	Montant des travaux (en €)
INONDATION, Programme 2008					
673	SIA du Bassin de l'Ysieux	95	12 050	Réhabilitation de la zone humide du Gouy sur la commune de Luzarches - mission de maîtrise d'œuvre	24 100
696	Agglomération de la Région de Compiègne	60	1 750	Elaboration DIG pour le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) Oise-Aronde	7 000
TOTAL			13 800		31 100 €

Subventions inondation versées	27 915	400 651 €
Subventions inondation attribuées	13 800	31 100 €
Total	41 715	431 751 €

Liste des conventions passées entre l'Entente Oise-Aisne et l'Agence de l'eau Seine-Normandie

Numéro de convention	Date	Nature du programme	Montant retenu (en €)	Montant de l'aide (en €)
I005694	2-juin-08	travaux d'entretien et de restauration sur le DNN	468 000	187 200
I007149	8-juil.-08	ré édition d'un dépliant accompagnant l'exposition itinérante	1 242	994
I006886	16-juil.-08	étude de programmation et maîtrise d'œuvre sur travaux DNN	150 000	60 000
I009304	30-oct.-08	retirage d'un dépliant sur le risque inondation	1 136	909
I009310	30-oct.-08	ré édition d'un CD-Rom interactif	1 864	1 492
I007874	07-oct.-08	projet de réaménagement écologique de 3 étangs à vocation pédagogique	310 760	186 106

Liste des marchés contractés par l'Entente en 2008

Marchés de travaux						
Procédure	Numéro de marché	Titulaire	Code Postal	Objet du marché	Date de notification du marché	Montant H.T du marché (en €)
Appel d'offres ouvert	2008-06 lot 1	Groupement EUROVIA / SETHY	60777 Thourotte 78990 Elancourt	Réaménagement écologique de trois étangs sur la commune de Pont Sainte Maxence. Lot 1 : Terrassement	18-juil.-08	186 166,30
Appel d'offres ouvert	2008-06 lot 2	Groupement EUROVIA / SETHY	60777 Thourotte 78990 Elancourt	Réaménagement écologique de trois étangs sur la commune de Pont Sainte Maxence. Lot 2 : Plantations	18-juil.-08	47 710,00
Appel d'offres ouvert	2008-06 lot 3	CPC	60350 Berneuil sur Aisne	Réaménagement écologique de trois étangs sur la commune de Pont Sainte Maxence. Lot 3 : clotures	09-sept.-08	62 264,00
Procédure adaptée	2008-08	GEOTEC	21800 Quetigny les Dijon	Travaux de reconnaissances géotechniques préalables aux études de conception sur le site de Varennes en Argonnes	09-sept.-08	76 919,00
Procédure adaptée	2008-09	Groupement EUROVIA / SETHY	60777 Thourotte 78990 Elancourt	Réalisation du traitement à la chaux et au ciment de la piste en crête de digue sur le secteur de Pont Sainte Maxence	30-juin-08	111 450,00
Procédure adaptée	2008-10	RIVOLTA	60410 Verberie	Construction du poste de commande dans le cadre de l'aménagement d'une aire de ralentissement des fortes crues de l'Oise sur le secteur de Longueil Sainte Marie	04-sept.-08	77 582,46
Procédure adaptée	2008-13	RIVOLTA	60410 Verberie	Travaux de transformation et de rénovation du hall d'entrée des bureaux de l'Entente Oise Aisne	22-sept.-08	5 483,31
Procédure adaptée	2008-14	Groupement EUROVIA / SETHY	60777 Thourotte 78990 Elancourt	Réalisation d'une digue de protection contre les crues de l'Oise et de l'Automne sur la commune de Verberie	14-nov.-08	96 017,25
Procédure adaptée	2008-15	GEOMEXPERT	45700 Villeman-deur	Réalisation de levés topographiques dans le cadre du projet d'aménagement d'une aire d'écrêtement des crues de la Serre sur le site de Montigny sous Marle	11-déc.-08	27 985,00

Marchés de prestations intellectuelles						
Procédure	Numéro de marché	Titulaire	Code Postal	Objet du marché	Date de notification	Montant H.T du marché
Appel d'offres ouvert	2008-01	Groupement JOURNAL ENVIRONNEMENT / SPMC / CARICAIE	60640 Guiscard 60260 Lamorlaye 75020 Paris	Etude de programmation pluriannuelle et maîtrise d'œuvre des travaux d'entretien et de restauration sur les rivières domaniales non navigables Oise et Aisne	12-juil.-08	143 790,00
Appel d'offres restreint	2008-02	Groupement HYDRATEC / SETEC / ASCONIT	75583 Paris 69366 Lyon	Projet d'aménagement d'une aire d'écrêtement des crues de la Serre sur el site de Saint Michel et Watigny (02) - Maîtrise d'œuvre	22-juil.-08	452 470,00
Procédure adaptée	2008-04	HYDRATEC	75583 Paris	Maîtrise d'œuvre pour la réalisation de digues de protection sur la commune de Pont Sainte Maxence	25-juil.-08	Maître d'œuvre rétribué par la commune de Pont Sainte Maxence, l'Entente Oise Aisne assurant la maîtrise d'ouvrage déléguée

Marchés de services						
Procédure	Numéro de marché	Titulaire	Code Postal	Objet du marché	Date de notification	Montant H.T du marché
Procédure adaptée	2008-03	EGIS EAU	34965 Montpellier	Inventaire environnemental préalable au projet d'aménagement de lutte contre les inondations sur le site de Varennes en Argonne	05-juin-08	52 996,40
Procédure adaptée	2008-05	ZENITH COMMUNICATION	02100 Saint Quentin	Création, exécution et impression de deux plaquettes institutionnelles (présentation de l'Entente Oise Aisne et présentation des aides aux collectivités)	29-avr.-08	11 340,00
Procédure adaptée	2008-07	Groupement : MA PROM / EMERGENCE / CTD GEO SYSTEMES	02000 Laon 59400 Cambrai	Etude foncière et agricole sur les sites de Saint Michel et Watigny	05-août-08	58 175,00
Procédure adaptée	2008-12	L'ATELIER DES TERRITOIRES	57004 Metz	etude d'impact sur l'environnement des projets d'aménagement de lutte contre les inondations des sites de Saint Michel et Watigny	29-oct.-08	17 370,00

LISTE DES SUPPORTS DE COMMUNICATION ET REVUE DE PRESSE

Lettre d'information de l'Entente Oise-Aisne

N° 11 – décembre 2008 : 2000 ex.

L'Entente toutes crues

Feuillet d'information périodique des services de l'Entente à destination des conseillers généraux : 250 ex.
N°9 – janvier/mars 2008

Rapport d'activité année 2007

Mars 2007

Les créations de supports de communication

Plaquette institutionnelle : 1500 ex.
Plaquette des aides aux collectivités : 1000 ex.

Les rééditions de supports de communication

Dépliant « Des rivières et des hommes » : 1000 ex.
Plaquette « pose de repères de crues » : 1000 ex.
CD-Rom de l'exposition : 1000 ex.
Plaquette « Proisy » : 700 ex.

Publications diverses (liste non exhaustive):

Presse écrite et publication de partenaires :

Presse écrite et publication de partenaires

- Une nouvelle réserve écologique est née, Le courrier Picard, 9 janvier 2008
- Proisy – Crues : un travail de titan « 600 tonnes de palplanches placées », L'Aisne nouvelle, 24 mai 2008
- Reportage régional, L'Aire d'écrêtement des crues de Proisy, France 3 Picardie, 23 mai 2008
- Agir ensemble en anticipant mieux (Hirson – Watigny), La voix du nord, 19 août 2008
- Projet d'écrêtement des crues à Watigny, La voix du nord, 19 juillet 2008
- Saint-Michel, Gland et Petit Gland : la lutte contre les inondations engagée, L'Union l'Ardennais, 5 septembre 2008
- Bar-Lès-Buzancy, nettoyage des ruisseaux, L'Union l'Ardennais, 2 septembre 2008
- Prévention, après Watigny, réunion à Saint Michel pour contrôler le Débit du gland, La voix du nord, 6 septembre 2008
- Thiescourt, le bassin de rétention enfin inauguré, Oise Hebdo, 10 septembre 2008
- Proisy le terrassement se termine, L'Aisne nouvelle, 6 octobre 2008
- Proisy : fermer le clapet des opposants, L'Union l'Ardennais, 11 octobre 2008
- Réaménager les étangs pour limiter les crues, Le courrier Picard, 23 novembre 2008
- Lettre N°5 SAGE Oise-Aronde, décembre 2008
- Lettre AFEPTB N° 10, octobre 2008

Presse multimédia :

- Projet d'aménagement d'aires d'écrêtement des crues sur les sites de Saint-Michel et Watigny (02), agir globalement et localement contre les fortes crues, Proxinews, 3 septembre 2008



**Entente interdépartementale pour
la protection contre les inondations
de l'Oise, de l'Aisne, de l'Aire
et de leurs affluents**

(Conseils généraux des départements de l'Aisne,
des Ardennes, de la Marne, de la Meuse, de l'Oise et du Val d'Oise)

11, cours Guynemer - 60 200 Compiègne
Téléphone : 03 44 38 83 83
Télécopie : 03 44 38 83 80
E-mail : entente.oiseaisne@orange.fr

 www.entente-oise-aisne.fr

Directeur de la publication :
Jean-Michel Cornet
Responsable de la communication :
Mélissa Magoutier

Mars 2009

Réalisation : Sioux-Autrechoz Communication

Photos : Entente Oise-Aisne - © SETHY - © Christian Schryve - © SPMC Benoist Journal - © Minéa/Images 3D
SIABOA, Jean-Yves Bonnard, Bernard Houdry, AESN

Imprimé sur du papier recyclé